

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre, le conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **18 octobre 2021** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Sandra SPINACCIA, Monsieur Thierry TERNISIEN D'OUVILLE, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Nasera BRIK (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à M. Alain LEFAUCHEUX), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à Mme Isabelle MULLER), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

M. Alain LEFAUCHEUX remplit les fonctions de secrétaire.

LUNDI 25 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation du secrétaire de séance**
- II. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 août 2021**
- III. Décisions prises par Madame la Maire – Information**
- IV. Affaires métropolitaines**
- V. Projets de délibération**

ENFANCE JEUNESSE

1) Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et du règlement intérieur relatif aux activités périscolaires, d'accueil de loisirs, de restauration scolaire et sportive

2) Convention Lire et Faire Lire

ACTION CULTURELLE - CONSERVATOIRE

3) Demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique)

SANTÉ HANDICAP

4) Ville aidante Alzheimer : conclusion d'une charte d'engagements réciproques avec l'association France Alzheimer Loiret

SÉCURITÉ – PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

5) Convention de vidéo protection pour la transmission des images vers la salle de commandement de la police nationale à Orléans

COMMANDE PUBLIQUE

6) Accords-cadres pour les transports en commun occasionnels routiers de personnes – Mise en concurrence et autorisation de signature des pièces des marchés par Madame la Maire

7) Marché de fourniture de gaz – Adhésion à la disposition d'achat groupé de l'Union de Groupement des Achats Publics (UGAP)

GESTION FINANCIÈRE

8) Information relative aux prélèvements sur les chapitres de dépenses imprévues

SERVICES TECHNIQUES – URBANISME

9) Acquisition d'une parcelle – rue du 11 Novembre 1918

10) Acquisition de la propriété au 2 rue René Ferragu

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame la Maire

Nous commençons par la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur LEFAUCHEUX, si vous voulez bien remplir cette mission d'importance.

Monsieur Alain LEFAUCHEUX est désigné secrétaire de séance.

Je me dois également d'accueillir dans cette Assemblée un nouveau conseiller municipal, Monsieur LE BEUZE, puisque suite à la démission de Monsieur Anthony DOMINGUES de la liste Fleurissez-vous, nous avons reçu également la démission de Madame Fatimata DIALLO, puis, par ordre, de Monsieur HILTRUDE et de Madame BESNARD. C'est Monsieur LE BEUZE qui va siéger. Bienvenue dans cette Assemblée. C'est toujours un moment important.

Applaudissements.

Monsieur LE BEUZE

Bonsoir à toutes et à tous. Merci de m'accueillir au sein de ce Conseil municipal ce soir. Un certain nombre de personnes dans cette Assemblée, ainsi qu'un certain nombre de nos habitants me connaissent déjà, ne serait-ce que de vue. Mais une petite présentation synthétique est toujours utile. Je m'appelle Nicolas LE BEUZE, j'ai 27 ans et je suis comptable de profession. Actif dans le tissu citoyen et associatif de notre Ville, je prends un nouvel engagement ce soir avec une nouvelle dimension. La fonction de conseiller municipal engage autant qu'elle honore. J'ai conscience de la lourde tâche que cette fonction renferme.

Je tenais à remercier encore une fois Anthony DOMINGUES pour l'ensemble du travail accompli pour la Ville et ces habitants. Je le remercie de me passer indirectement le flambeau. Je mettrai tout en œuvre pour poursuivre son action avec l'ensemble de mes collègues, dans un esprit constructif mais combatif, au service des Fleuryssaises et des Fleuryssois.

Encore une fois, merci pour votre accueil et bon Conseil municipal.

Applaudissements.

Madame la Maire

Bienvenue à vous. J'imagine que vous avez demandé le rattachement au groupe, puisque vous étiez je crois 16^e sur la liste Fleurissez-vous. C'est fait, le rattachement ? C'est bon, il n'y a pas de difficulté ? Donc il nous faudra revoir les commissions. Ce sera fait au prochain Conseil. Monsieur SILLY ?

Monsieur SILLY

Simplement un mot pour remercier le Cabinet et votre Directeur de Cabinet qui a bien fait le lien. Je le remercie encore. On a pu aller assez vite, y compris sur la recomposition à venir des commissions et sur l'installation de notre collègue. Merci à vous.

Madame la Maire

Très bien, merci de ces remerciements.

Je passe à la lecture des pouvoirs.

Il est procédé à la lecture des pouvoirs.

II. Approbation du procès-verbal du 30 août 2021

Madame la Maire

Il nous revient maintenant d'approuver le PV du Conseil municipal du 30 août. Est-ce qu'il y a des objections ? Oui, Monsieur KUZBYT ?

Monsieur KUZBYT

Merci, Madame la Maire. Une observation et une possible demande de correction. Une observation sous forme de regret. Je vous invite à regarder le PV du Conseil municipal page 6 sur 39. Cela porte sur le passage où je vous posais une question, justement, Madame la Maire, et la question était de savoir si, compte tenu de vos déclarations du mois de juillet, vous alliez démissionner de la vice-présidence de la Métropole. Depuis, il s'est passé un certain nombre de choses. Néanmoins, votre réponse tenait en un long paragraphe. Dans ce compte rendu de Conseil municipal, il y a deux lignes, suivies d'une troisième qui est un « passage inaudible de 49:00 à 51:50 ». Il y a donc trois minutes qui portent spécifiquement sur votre réponse qui n'ont pas pu être retranscrites, en quelque sorte, dans notre compte rendu.

L'observation que je souhaitais faire, c'est que, d'une part, c'est bien dommage. D'autre part, nombreux sont les Fleurysois qui se sont plaints depuis de nombreux mois de la difficulté d'écouter notre Conseil municipal en visio. Je m'en étais ému auprès de votre Cabinet. Et je formule le vœu – du coup, c'est un vœu – que cette difficulté de retransmission touche à sa fin, aussi bien pour les habitants que pour la complétude de nos comptes rendus de Conseil.

Madame la Maire

Vous avez raison sur les difficultés techniques auxquelles on est confrontés. D'ailleurs, on a essayé de passer d'une solution interne à une solution de prestataire et on s'est heurtés aux mêmes difficultés, probablement liées au lieu, je crois. On n'était pas ici en raison du contexte Covid, qui ne nous le permettait pas. Et qu'on délocalise, c'est un peu complexe. Donc on espère que cela va aller mieux. En même temps, je vous le dis, le cadre juridique, les circulaires plus exactement arrivent sur les PV de conseils municipaux, ce qui fait que probablement, bientôt, on va passer de quelque chose d'exhaustif, dans les comptes rendus, à la teneur. En même temps, cela simplifiera sûrement la tâche de ceux qui prennent le temps de retranscrire nos longs échanges. Mais ce ne sera pas très gênant dès lors qu'on aura réglé ces difficultés techniques, puisque normalement effectivement nos conseils municipaux sont désormais retransmis, visibles et donc écoutables. Mais cela suppose effectivement, vous avez raison, que le son soit bon.

Ceci étant, oui, Monsieur KUZBYT ?

Monsieur KUZBYT

Et une potentielle demande de correction. Ce sera à vous de me le dire en quelque sorte, puisque ce sont plutôt vos propos qui peut-être ont été mal retranscrits. À leur lecture, je m'en suis ému. C'est page 9. Vous vous souvenez qu'il y avait eu un débat sur la motion : motion, pas motion, règlement municipal. Et cela avait été l'occasion pour moi de revenir sur la question du règlement municipal. Et j'avais dit à un moment que cela fait un an et demi qu'on attend qu'on le révise. Et vous avez à juste titre, Madame la Maire, corrigé en me disant « mais cela ne fait pas un an et demi qu'on est installés quand même ».

Madame la Maire

Oui.

M. KUZBYT

Vous avez raison : au 30 août, cela ne faisait pas un an et demi. J'avais rajouté « mais le temps passe vite », et vous aviez répondu au final « plus vite sur vous que sur moi ». Et je pense que vous aviez dit, sans quoi j'aurais réagi immédiatement, « plus vite pour vous que pour moi ».

Madame la Maire

Oui, je pense.

M. KUZBYT

On ne va pas compter nos rides ou nos cheveux blancs respectifs, tout de même.

Madame la Maire

Non.

M. KUZBYT

Il me serait très agréable, si vous en êtes d'accord, de corriger en ce sens.

Madame la Maire

« Pour vous que pour moi » : peut-être, je ne sais pas.

M. KUZBYT

En tout cas, pas « sur » moi.

Madame la Maire

Non, pas « sur », c'est sûr.

M. KUZBYT

Vous voyez comme quoi le temps passe décidément très vite : on s'approche d'un an et demi.

Madame la Maire

D'ailleurs, il y a un rendez-vous qui va être calé et cela me semble, au vu de nos derniers débats, absolument urgent.

Très bien. Ceci étant dit, on adopte ce procès-verbal. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde prenant part au vote, c'est adopté à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

III. Décisions prises par Madame la Maire – Information

Commande publique

La Ville a passé marché avec 2 prestataires, Mme Agathe Chiron et M. Pascal Ferren, fondateur de la structure "L'inverse de la Fusée - atelier d'urbanisme imaginaire", dont l'objet est la phase de concertation avec la population pour un montant de 24 700 € TTC, sur le projet de reconstruction de la Maison pour Tous Jean Vilar.

Madame la Maire

Nous passons aux décisions prises par moi-même en raison des délégations qui me sont données, enfin non pas mes pouvoirs propres, mais les décisions qui supposent que j'en rende compte. Il y en a une, mais d'ailleurs cela va faire écho à une remarque de Madame BOUR, je crois, lors du précédent Conseil municipal. On avait dit qu'on rectifierait le tir. C'est le marché passé avec deux prestataires : concertation avec la population pour la reconstruction de la maison Jean Vilar. D'ailleurs j'invite éventuellement à relayer auprès de la population la possibilité d'aller les rencontrer, la population du quartier puisque, encore une fois, c'est un centre social pour le quartier, puisqu'ils sont à nouveau là. Et petite précision également : on a regardé un peu... Enfin, là on vous donne l'information ; il n'y a vraiment aucune difficulté. Mais on n'était pas si à côté de ce qui se fait, parce qu'on a un peu regardé, la jurisprudence est floue, les pratiques des communes aux alentours, qui sont validées, actées par la Préfecture, c'est l'idée de rendre compte des décisions quand on est au-delà d'un seuil de 25 000 euros. Donc vous voyez : on n'était pas loin ; on vous donne, mais finalement, non seulement ce n'était pas un drame, mais on était dans les clous malgré tout. C'est très bien, c'est fait et c'est aussi bien comme cela.

Je reprends mon fil conducteur. Donc je vous demande de prendre acte de cette décision. Oui, Monsieur KUZBYT, rapidement. On prend acte normalement.

Monsieur KUZBYT

Oui, très rapidement. Merci, Madame la Maire de cette correction. Effectivement, on est très proche des 25 000 euros TTC. Il y a un mois, 15 000 euros je crois, de mémoire, nous avaient été annoncés. Simplement, pour notre information personnelle...

Madame la Maire

Je crois qu'on avait dit 25, mais bon, ce n'est pas grave. On regardera le PV.

Monsieur KUZBYT

On regardera le compte rendu du Conseil municipal. Néanmoins, est-ce que vous pourriez nous préciser à quelle date, pas forcément tout de suite, à quelle date exactement le marché a été signé ? Et également, est-ce qu'il serait possible de connaître, parce que ce n'est pas indiqué – habituellement vous l'indiquez dans les informations du Maire –, le lieu d'implantation de ce cabinet de conseil ? En fait, c'est pour voir si on traite local ou pas, tout simplement.

Madame la Maire

D'accord. Alors, on ne reste pas très local, parce qu'on a cherché local et qu'on n'a pas trouvé de structures qui faisaient ce type de concertation avec les qualifications que nous souhaitions. Donc on est régional, mais pas ultra local. Mais on vous transmettra toutes les informations. Très bien. Je vous demande... Encore, Monsieur KUZBYT ?

Monsieur KUZBYT

Oui, une toute petite observation. Je ne connaissais pas du tout ce cabinet, donc j'ai tapé évidemment sur un moteur de recherche. Je n'ai pas trouvé le lieu, sinon je ne vous l'aurais pas demandé. On parle de Fleury-les-Aubrais effectivement...

Madame la Maire

Donc vous posez des questions dont vous connaissez les réponses, en fait.

Monsieur KUZBYT

Non, ce n'est pas indiqué sur le site, le lieu d'implantation du cabinet. Néanmoins, on parle de Fleury-les-Aubrais puisque le cabinet en question fait référence à la mission. Je ne vous cache pas que la précision d'un certain nombre d'éléments sur internet relatif à cette mission m'a un peu chagriné, puisque cela commence comme cela : « Contexte. Comme beaucoup de grands ensembles, le quartier prioritaire concentre plusieurs difficultés sociales (...), se caractérise par une importante pauvreté, près de 50 % (...) ». Je trouve que, sur internet, la description d'une partie de notre Commune de cette manière, mais vous pourrez aller voir vous-même, ce n'est pas top.

Madame la Maire

D'accord. J'irai voir.

Monsieur KUZBYT

Je tenais à vous le dire.

Madame la Maire

Je vous remercie. J'irai voir. On prend acte ? Pas de difficultés ? Je vous remercie.

IV. Affaires métropolitaines

Madame la Maire

On passe aussi, comme j'ai coutume de le faire, aux affaires métropolitaines. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une actualité bouillante, puisque le Président de la Métropole a annoncé tout récemment, ce matin, sa démission, ce qui n'est pas une surprise et qui est la conséquence presque mécanique des événements de ces derniers jours. Vous savez qu'à la Métropole, évidemment, sont représentées des communes d'un bloc de sensibilité de gauche, des communes

plutôt de sensibilité de droite, et que les communes de sensibilité de droite s'étaient scindées en deux groupes, qui ne se parlaient pas, qui n'avaient pas réussi à s'entendre. Donc dans ce contexte, Christophe CHAILLOU, Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de sensibilité de gauche, était apparu comme le plus à même de faire émerger des consensus, en tout cas d'assurer les gestes et les actes nécessaires pour que la coopération intercommunale, puisque la Métropole est un lieu de coopération intercommunale, puisse prendre vie. Les deux blocs de droite ayant décidé de se reparler, je ne sais pas s'ils se sont réconciliés, mais en tout cas ils se rapprochent et ils se parlent, ils ont donc décidé que ce n'était plus le Président du groupe de sensibilité de gauche qui était le plus à même d'assurer la présidence. Mécaniquement, cela nous fait un Président qui démissionne. Et nous attendons donc de savoir quel sera le candidat de la droite – le ou la candidate, mais a priori plutôt le, et plutôt le Maire d'Orléans, de ce qu'on en sait. Mais tout cela se décidera à l'occasion d'un Conseil métropolitain extraordinaire le 9 novembre. Et puis, évidemment, sauf surprise, mais en tout cas de ce que nous disent les maires de droite, ils n'envisagent pas de toucher au principe même d'une gouvernance qui permette la coopération intercommunale, c'est-à-dire notamment de vice-présidences qui permettent de représenter, de faire participer les villes à la conduite des politiques de compétences métropolitaines. Donc cela veut dire qu'il n'y a pas de difficulté pour que Fleury-les-Aubrais conserve une vice-présidence, étant entendu que de toute façon le lieu stratégique pour la Métropole, l'organe politique, c'est la conférence des maires. Dans l'hypothèse contraire, ne doutez pas une seconde que nous continuerons à porter la voix de Fleury-les-Aubrais dans cette instance. Mais encore une fois, a priori, pas de difficultés pour qu'il y ait toujours des vice-présidences, même du bloc des communes de sensibilité de gauche. Donc les choses vont se décanter et se clarifier à partir du 9 novembre.

Vous imaginez bien que je ne vais pas vous donner d'autres actualités, puisque les autres actualités métropolitaines sont un peu suspendues à cette échéance. Dans le protocole, le Président CHAILLOU adresse sa démission et il faut qu'elle soit acceptée par Madame la Préfète. Ce n'est qu'une fois qu'elle est acceptée qu'il peut y avoir un vote du Conseil métropolitain. Voilà pour ce qui est des affaires métropolitaines, mais je crois que les choses de toute façon sont explicitées dans la presse.

Nous passons aux questions. Oui, Monsieur SILLY, mais il n'y a pas de débat.

Monsieur SILLY

Promis, il n'y aura pas de débat, mais je suis un peu surpris qu'à chaque fois... C'est une question de fond, la gouvernance, et je me réjouis qu'elle demeure partagée. Mais je suis quand même surpris que le cœur de ce qui a fait et de ce qui a conduit d'ailleurs à ce blocage, à cette paralysie qui s'est passée le 14 octobre, ne donne pas lieu ici même dans cette enceinte à, non pas un débat, mais une petite discussion.

Madame la Maire

Je vais vous donner juste une réponse. Vraiment, tout est dit dans la presse, donc je ne vois pas pourquoi on porte là ce qui pourrait ressembler à une polémique. Bien sûr que si, tout est dit dans la presse. Vous allez voir, ce que je vais vous dire, vous l'avez lu dans la presse. Ce qui se passe simplement, c'est que pour acter, mettre sous la lumière que les droites se parlaient et que le Président de gauche n'était donc plus le plus à même de faire émerger les consensus, il y a deux délibérations qui n'ont pas été votées, de manière à pouvoir dire « le Président est en minorité ». Les deux délibérations ont porté sur des sujets qui avaient été déclenchés, demandés... Enfin, on était sur les compétences de la Métropole. Il y en avait deux : il y en avait une sur les équipements d'intérêt métropolitain ; deux, sur les compétences de la Métropole, puisque Orléans souhaitait récupérer l'OLB notamment et les musées. De notre côté d'ailleurs on avait dit « on ne trouve pas cela ultra cohérent ». La demande était récurrente. Donc on est un lieu de coopération intercommunale. C'est Orléans qui le demandait. Et puis ils ont voté contre une délibération qu'ils avaient demandé pour pouvoir dire que le Président était en minorité. C'est tout. On avait dit pas de débat, Monsieur. Normalement il n'y a pas de débat.

Monsieur SILLY

Mais vous oubliez de parler du fond et de pourquoi aussi le désaccord s'est fait, et notamment sur la fiscalité.

Madame la Maire

Non, c'est faux, Monsieur SILLY. Alors on ne va pas débattre ici. Non, c'est faux, ce n'est pas sur la fiscalité.

Monsieur SILLY

C'est dommage parce que le Maire d'Orléans, peut-être futur Président de cette Métropole mais il y a d'autres candidats sur la ligne de départ, s'est engagé à avoir ce débat-là, y compris avec son opposition, et elle est socialiste à Orléans.

Madame la Maire

S'il vous plaît, il l'aura quand il l'aura décidé, et on l'aura à l'identique. Je suis maître des débats. Je vous rappelle que c'est une ouverture que j'ai faite d'évoquer chaque fois les affaires métropolitaines qui nous concernent. On est d'accord, cela ne se faisait pas avant. On est d'accord. Donc il serait agréable que chaque ouverture ne donne pas lieu à des polémiques. Ce serait agréable. Sinon on va parler des dépenses des mandats d'avant. Tout cela, ce sont des débats qui relèvent de la Métropole. Et on ne débat pas dans une enceinte de débats qui relèvent d'un autre niveau. Cela n'est en rien conforme à l'esprit des institutions, Monsieur SILLY, et vous le savez.

V – Projets de délibérations

Questions écrite et orales

Madame la Maire

Nous avons une question écrite et trois questions orales. On va commencer par la question écrite comme il se doit. C'est Madame BOUR qui va s'en faire le porte-parole. D'ailleurs j'ai une petite hésitation. Ce n'est pas très grave, on vous donnera ce qu'il y a à vous donner. Mais comme elle nous a été adressée par Monsieur KUZBYT, alors que c'est Madame BOUR qui fait la question, je ne sais pas à qui je dois adresser la réponse. Ce n'est pas très grave, j'imagine.

Madame BOUR

Ce n'est pas très grave. On se parle.

Madame la Maire

C'est le même texte.

Madame BOUR

Merci. Madame la Maire, en Commission générale du 11 octobre dernier, les élus du Conseil municipal ont assisté – pas tous malheureusement, faute de transmission par visioconférence – à la présentation de l'étude « analyse des besoins sociaux réalisée sur Fleury-les-Aubrais ». Je souhaite ici revenir sur les modalités de pilotage de cette étude. En réunion de Commission générale, j'ai fait part de mon étonnement de découvrir en séance la partie de l'étude présentant les propositions d'axes de politiques à mettre en place sur notre Commune. Vous m'avez alors répondu que la définition de ces axes revenait à l'exécutif et qu'on n'était pas dans la cogestion, pour reprendre vos mots, je vous cite. Plus tard, vous avez indiqué que l'exécutif allait affiner les propositions d'action et qu'elles seraient ensuite présentées en commission Solidarité – Santé – Lien intergénérationnel.

En réalité, je souhaitais dire au sein de ce Conseil que ce n'est pas au Conseil municipal, encore moins aux seuls élus de l'exécutif, de produire cette étude, mais c'est au CCAS, en vertu du code de l'action sociale et des familles, dans son article R123-1. Je cite le code : « Les CCAS produisent une ABS de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. L'ABS fait l'objet d'un rapport présenté au CA [donc du CCAS] au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires notamment thématiques peuvent être présentées au CA [du CCAS toujours] lors du débat d'orientations budgétaires ou à défaut lors du vote du budget. » Donc le CCAS ayant par nature une dimension plurielle bien sûr, avec un CA constitué à parité d'élus, élus de la majorité, des minorités, et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, c'est donc bien dans

un cadre de cogestion, et je reprends vos mots, que l'ABS doit être conduite.

Ma question est donc : Madame la Maire, permettez-vous, oui ou non, au CCAS d'exercer la mission qui est la sienne dans cette démarche d'ABS sur Fleury-les-Aubrais ? Merci.

Madame la Maire

Madame BOUR, je vais vous donner une réponse écrite, mais vous me faites part de votre interrogation sur le pilotage de l'étude relative à l'analyse des besoins sociaux, dont on a présenté le rapport de diagnostic le 11 octobre dernier lors d'une Commission générale. Et vous me demandez si j'entends permettre au CCAS d'exercer sa mission dans la démarche de l'ABS. Je vous confirme que c'est effectivement le cas, puisque c'est précisément ce qui s'est passé, puisque vous avez raison, vous le rappelez, l'article R123-1 du code de l'action sociale et des familles prévoit la production d'un ABS par les centres communaux d'action sociale. Or cette ABS été menée par le CCAS, qui en a confié la réalisation à un cabinet. Cela ne s'est fait dans le dos de personne. Le principe avait été posé à la fois lors du débat d'orientations budgétaires du CCAS en janvier. Puis cette dépense était logiquement reprise dans le budget primitif voté à l'unanimité par l'ensemble des administrateurs du CCAS, dont d'ailleurs le Président de votre groupe, lors du CA du 15 mars. Et la réalisation plus large d'un audit du CCAS a d'ailleurs été évoquée lors de ce même CA, en indiquant que ce serait le même cabinet que pour l'ABS. Donc le fait que l'ABS était conduit par le CCAS est absolument clair : c'est bien le CCAS qui a conduit cette ABS, qui a piloté cette réalisation.

Pour le reste, c'est vrai, j'ai souhaité que cette ABS, qui sera donc présentée comme il se doit aux administrateurs du CCAS lors du prochain CA, soit également présentée à tous les élus fleurysois, par volonté de partage et par intention de transparence. Et il me semblait bienvenu qu'on partage cela au-delà du CCAS pour la parfaite information, y compris de ceux qui ne siègent pas dans cette instance. Et cela me semblait d'autant plus important, et là du coup je vais en venir à votre question, parce que oui, c'est bien le CCAS qui doit réaliser l'ABS, c'est logique. Que le CCAS se saisisse des résultats de cette analyse pour réfléchir à des axes qui peuvent être menés, c'est très bien. Mais que, plus largement, les élus fleurysois, et notamment l'exécutif, s'en saisissent aussi pour définir des axes de politique, non pas des actions du CCAS mais des axes de politique municipale, cela me semble absolument bienvenu, naturel. Là, pour le coup, c'est la Municipalité, effectivement. Je vous le dis : on n'est pas dans la cogestion. Autant on est dans la cogestion, en tout cas dans le partage, au CCAS, et sur le fait de mener cette analyse, autant dans la définition des axes de la politique municipale, ils sont évidemment proposés par l'exécutif et soumis comme il se doit à l'ensemble du Conseil municipal.

Plus précisément, je tiens à le redire, cela me semble important : la présence d'élus de l'opposition dans une instance, en l'occurrence le CCAS, comme au Conseil municipal d'ailleurs, n'a jamais induit un principe de cogestion. Cela induit un principe d'une majorité et d'une opposition, qui a le droit à l'information, qui a le droit de questionner, qu'on peut faire contribuer évidemment, mais pas forcément une cogestion.

Je crois qu'on a mis sous enveloppe la réponse. On va vous la transmettre.

Dans l'ordre d'arrivée, j'ai d'abord une question orale déposée par Monsieur KUZBYT sur l'entreprise Martin Pouret. J'ai ensuite une question orale de Madame MULLER sur le Conseil fleurysois des jeunes.

Monsieur KUZBYT

Merci, Madame la Maire. Notre question porte sur l'entreprise Martin Pouret, installée sur le territoire de la Commune depuis 1797. Vous vous souvenez qu'au cours du Conseil municipal du 31 mai, nous avons déjà évoqué le sujet. Et vous aviez répondu que vous alliez recevoir dans les semaines suivantes les exploitants d'une part, et les propriétaires du site, destiné probablement à être vendu, aviez-vous dit, d'autre part. Depuis, nous savons que c'est à Boigny-sur-Bionne que Martin Pouret déménagera a priori en 2023. Pourriez-vous nous donner les grands enseignements à tirer de vos deux rendez-vous, notamment concernant le devenir du site après le départ de l'entreprise ? Autrement dit, est-ce que cela va être à vendre ou pas, le moment venu ?

Dans le projet de PLUm, les possibilités de construction sur ce site sont importantes, en cas de revente à un promoteur, bien que le cœur du site jouxte un cœur d'îlot, le cœur d'îlot étant une protection. Par ailleurs, il existe un risque d'entrée-sortie traversante entre la rue du Faubourg Banner et la rue Carnot, alors que la rue Carnot serait elle-même peu adaptée à une augmentation du trafic. Donc ne pensez-vous pas que, compte tenu de l'importance du site – l'importance en taille j'entends, mais l'importance aussi sur le plan historique on va dire – le projet du PLUm mérite une attention particulière de la part de la Commune sur ce point, et entendez-vous l'examiner au plus près, ce PLUm, pour que soit garanti le caractère historique du quartier ?

Madame la Maire

Comme lors de votre dernière question sur le sujet en mai 2021, comme je vous indiquais que nous allions le faire, nous avons rencontré les exploitants et les propriétaires du site Martin Pouret, donc les exploitants d'un côté, les propriétaires de l'autre.

L'entreprise quittera effectivement le site en 2023 à la fin du bail pour un site plus adapté au projet de l'entreprise et qui est situé à Boigny-sur-Bionne. Le propriétaire du site travaille quant à lui à un projet de requalification, bien évidemment dans le respect des règles en vigueur. Vous citez que cela jouxte un cœur d'îlot : effectivement, on l'a bien en tête, puisque c'est nous qui avons classé le cœur d'îlot dans le projet de PLUm. Pour mémoire, dans le PLU, le site se situe à cheval sur une zone – vous savez que le nom des zonages a changé – UF, la partie faubourg, et sur une zone UGA qui correspond à la zone habitat, secteur Carnot. Dans le futur PLUm, le site reste à cheval sur une zone UF et UR1, avec des dispositions identiques au zonage actuel. C'est donc sur ces bases que le propriétaire a engagé une étude capacitaire avec l'aide d'un conseil en immobilier et d'un architecte. Aucun projet à ce stade n'a été présenté à la Ville, ce qui est d'usage à ce stade d'avancement parce qu'évidemment ils n'avancent pas en mettant les choses trop en avant tant qu'elles ne sont pas ficelées. Donc c'est non seulement d'usage à ce stade d'avancement, mais ils en ont parfaitement le droit. En revanche, il s'est engagé à travailler en partenariat avec la Municipalité afin de garantir d'une part la maîtrise de la densification, et on y sera attentif, d'autre part l'aspect patrimonial, puisque vous évoquiez le caractère historique, et notamment le maintien du front bâti du faubourg qui est repéré comme un bâti à protéger, dans le PLU comme dans le PLUm, la prise en compte des flux de circulation et l'intégration de la problématique des accès au site, et plus globalement du stationnement. Donc il y a une étude capacitaire qui est en cours par le porteur du site, et puis ils se sont engagés à travailler avec nous, évidemment le tout dans les règles.

J'ai ensuite, pour le groupe Fleurissez-vous, Madame MULLER, sur le Conseil fleurysois des jeunes.

Madame MULLER

Merci, Madame la Maire. Effectivement, la question portait sur le Conseil fleurysois des jeunes, puisque le renouvellement devait avoir lieu en 2021. Savoir où vous en étiez aujourd'hui, quelles étaient les avancées, si quelque chose était en prévision pour une nouvelle mise en place.

Madame la Maire

Les jeunes conseillers fleurysois actuels ont été installés en décembre 2018, et initialement pour trois ans, ce qui fait une fin de mandat prévue initialement en décembre 2021. En même temps, il y a une année où ils n'ont pas pu avoir d'activité, en raison de la crise Covid. Par ailleurs, on souhaite plutôt caler le début de leur mandat sur le début de l'année scolaire. Cela veut dire que les prochaines élections, on souhaite qu'elles aient lieu au prochain début d'année scolaire, et on va faire durer le mandat de ceux qui sont actuellement pour qu'ils puissent aussi avoir l'activité qu'ils n'ont pas pu avoir pendant cette crise Covid.

Mais d'ici là, surtout, je veux qu'on se donne le temps de travailler à une refonte, qu'on ne reparte pas de la même manière, qu'on travaille à une refonte de l'organisation, des finalités, des modalités d'action et de réflexion du Conseil fleurysois. Je souhaite en effet qu'on puisse en faire, non seulement un lieu d'activité citoyenne – c'est le cas actuellement : ils font beaucoup de choses autour du développement durable, ils reçoivent beaucoup d'informations, beaucoup de sensibilisation, et c'est très bien –, mais aussi un laboratoire d'apprentissage de la citoyenneté pour les plus jeunes, et qu'on travaille la question de l'engagement des jeunes, et que cela ne leur

Ville de Fleury-les-Aubrais

bénéficie pas seulement à eux mais que leur action puisse bénéficier au-delà, à l'ensemble des jeunes fleurysois qui y seront sensibles. Dans cette perspective, on pourrait par exemple imaginer des collèges différents selon les âges. Je pense qu'il faut qu'on aille au-delà des âges actuels. Et il faut qu'on travaille aussi sur les missions.

Les travaux vont démarrer en Commission en tout début d'année, je pense en janvier. On est en train de réfléchir pour pouvoir faire des propositions, mais je souhaite qu'on se donne le temps de travailler avec vous, avec l'opposition. Je souhaite qu'on puisse aussi réfléchir avec les jeunes eux-mêmes, pour leur demander ce qu'ils veulent et ce qu'ils attendent d'un Conseil fleurysois des jeunes, et qu'on puisse du coup les consulter, à la fois en passant par les collèges si les établissements sont prêts, mais aussi par des consultations plus directes. Je pense que ce n'est pas seulement à nous de penser la manière dont les jeunes veulent participer. Il faut qu'on le fasse avec eux. Donc, début des travaux en janvier. On a commencé : on a bâti un calendrier. Mais on ne va pas venir vers vous avec une page absolument vierge. On travaille en amont. On vient vers vous à partir de janvier. On va vers les établissements, enfin vers les jeunes également. Et une élection au début de l'année scolaire prochaine.

Nous avons ensuite reçu... Je ne sais pas comment je dois le dire. Je sens qu'on va engager, non pas un débat encore une fois, mais un petit questionnement sémantique sur le terme de teneur, Monsieur SILLY, puisque vous m'avez indiqué que vous souhaitiez poser une question sur le périmètre de l'aménagement de Dessaux, je crois. Quand on vous a demandé des précisions, on était sur les chiffres, les logements, le transport, et tout. Je ne connais pas la teneur de votre question, mais quand je devine ce que cela touche, cela semble correspondre à ce que nous avons pu voir lors de la Commission générale. Je veux bien entendre votre question, mais elle me semble à la fois pouvoir être très précise et sur un nombre d'éléments. Je n'ai donc pas pu préparer la réponse et je crois que je vais vous renvoyer vers la Commission générale. Mais je vous écoute.

Monsieur SILLY

Je vous remercie. Si la possibilité de poser des questions devient insupportable ou vous est insupportable, il faut le dire.

Madame la Maire

J'ai répondu aux questions.

Monsieur SILLY

J'ai fait une remarque.

Madame la Maire

Monsieur SILLY, je réponds aux questions quand elles me sont posées. Le règlement intérieur nous dit qu'il faut avoir la teneur de la question avant 16 h 30. Or, à ce stade je n'ai pas la teneur de la question.

Monsieur SILLY

Je vous ai envoyé la teneur de la question.

Madame la Maire

Non. On va reprendre les mots de votre dernier mail, Monsieur.

Monsieur SILLY

Bien sûr.

Madame la Maire

Outre ma lanterne qui n'est pas très éclairée, pour reprendre les termes de...

Monsieur SILLY

Ce n'est pas ce que j'ai écrit, Madame la Maire. Il est vraiment insupportable de voir mes mots contournés comme cela. Je termine le mail en vous demandant si j'avais éclairé votre lanterne. Simplement.

Madame la Maire

Oui, c'est ce que je dis.

Monsieur SILLY

Non, vous êtes en train de récrire ou de distordre mes propos.

Madame la Maire

Non, je ne réécris rien du tout. Qu'est-ce que j'ai dit de différent de ce que vous avez dit, Monsieur SILLY ?

Monsieur SILLY

Je ne sais pas tout à fait où vous alliez. Est-ce que je peux poser ma question ?

Madame la Maire

Je veux qu'on soit clairs, Monsieur SILLY : « La question portera sur Interives, suite aux dernières séances publiques ou de travail : contour du projet en termes de publics, types de logements, locaux, la question financière [avouez que c'est un peu large] en lien avec les choix métropolitains, notamment concernant l'abandon du téléphérique, les modes de transport, de mobilité retenus pour s'y substituer, le retrait de certaines entreprises pour s'installer sur le futur quartier, en espérant avoir éclairé votre lanterne. » Je n'invente rien.

Monsieur SILLY

Vous avouerez que ma question porte sur le futur quartier Interives.

Madame la Maire

Je n'en connais pas la teneur.

Monsieur SILLY

Et que le quartier Interives ne se limite pas à une seule question d'aménagement.

Madame la Maire

Monsieur SILLY, je ne connais pas la teneur. Effectivement, le quartier Interives ne se limite pas à une seule question : il y en a plein. Et là, je n'ai pas la teneur de votre question.

Monsieur SILLY

Je vais donc vous la poser, mais je retrouve dans la parenthèse que je vous ai indiquée ici l'ensemble des composantes de ma question plus large liée au quartier Interives. J'en viens à ma question, si vous me le permettez.

Madame la Maire

Mais je vous le permets. Posez votre question.

Monsieur SILLY

Ma question concerne le futur quartier Interives et fait suite à deux commissions générales que nous avons eues, dont d'ailleurs on a salué la tenue, je le dis très souvent, quand c'est bien, ainsi qu'à des articles de presse. Consacrées aux mobilités ainsi qu'à Interives, ces deux commissions ont mis en lumière les différentes options envisagées en matière de connexion de l'Ouest et de l'Est de la Ville, de part et d'autre du réseau ferré. Suite à l'abandon du projet de téléphérique urbain, que visiblement une grande majorité d'élus métropolitains semblent regretter, vous nous avez présenté il y a quelques semaines votre souhait de développer une navette au départ de l'arrêt de tram Libération, pénétrant dans le futur quartier. Si je dis faux, arrêtez-moi.

Madame la Maire

Non, ce n'est pas cela. On n'a jamais parlé de cela.

Monsieur SILLY

D'ici à la mise en œuvre de ces navettes, dont on ignore si elles pourraient être sur roue ou sur rail, puisqu'on avait parlé aussi et ça a été évoqué de ligne bis de cette ligne A du tram passant par Interives pour rejoindre éventuellement Saran, vous annoncez travailler sur les liaisons douces

vélos piétons dans l'intervalle. Dès lors pouvez-vous éclairer sur la manière la plus claire qui soit les Fleurysois sur cette connexion navette bus, liaison tram, liaison uniquement piétonne, et ce à court, moyen et long termes ?

Par ailleurs, nous avons pu lire dans les colonnes de *La République du Centre* en date du 20 octobre que les contours même du projet Interives étaient en partie remis en cause, passant d'un quartier d'affaires à un lieu de vie mixte. Donc je m'interrogeais sur l'ajustement sémantique, et est-ce qu'il traduisait une réelle réorientation du projet ? Toujours dans ces colonnes de notre presse locale, on a le Président de l'Udel Medef Loiret qui dit regretter, je le cite, « qu'aucune alternative de type passerelle ne voit le jour » et assure connaître plusieurs entreprises qui ont marqué de l'intérêt pour Interives et qui a posteriori se sont désengagées suite au retrait de projet du téléphérique. L'article en question poursuit en expliquant par la voix de son Président pourquoi Partnaire a préféré Olivet. Si le Covid a redimensionné le projet, il le concède, je cite tout de même : « Le défaut de liaison vers la gare est un handicap majeur. » On a des voix dissonantes dans cet article, celui du Directeur général de la SEMDO ainsi que celui de votre Premier adjoint. Et on peut comprendre pourquoi, en raison d'un alignement politique ou d'un souci de réserve.

Madame la Maire

Donc une conviction.

Monsieur SILLY

Donc une conviction politique. Enfin, deux déclarations de Monsieur LACROIX appellent, de la part de notre groupe, une remarque de forme, suite à la déclaration en Conseil métropolitain, dont j'aurais aimé parler plus longuement tout à l'heure, et une question de fond se rattachant à l'article évoqué.

La première, de forme, concerne le volet budgétaire, mis en regard avec le projet de campus de la ZAC Carmes à Orléans, je cite toujours, je vous cite, Monsieur LACROIX – cela n'arrive pas souvent, profitez-en – : « On pourrait parler de l'investissement de la Métropole à Fleury car il n'y a aucun investissement de la Métropole à Fleury-les-Aubrais. Je dirais même que Fleury-les-Aubrais fait faire une économie d'au moins 15 millions d'euros à la Métropole avec l'arrêt du téléphérique décidé en début de mandat. » Je vous dirais que, familièrement, c'est celui qui a souhaité se faire amputer qui se plaint désormais de n'avoir qu'une seule jambe pour marcher. Doit-on comprendre que vous regrettez ce choix d'arrêter le projet de téléphérique ?

Et la deuxième est de fond et elle concerne le volet logement. Je cite toujours : « Nous croyons à un équilibre entre le tertiaire, l'économie et le logement, y compris social, à un quartier construit autour de l'humain. » Doit-on comprendre que le nombre de logements sociaux sera réévalué à la hausse ? Je vous remercie pour vos réponses.

Madame la Maire

Écoutez Monsieur SILLY, je vais vous à nouveau vous renvoyer à la Commission générale pour répondre à ces questions. Sincèrement, je ne comprends pas, je ne sais pas quelles sont les questions précises auxquelles vous souhaitez que je réponde. D'ailleurs, la question. Si c'est le nombre de logements, et est-ce qu'il y aura des logements sociaux, je vous dis : oui, il y aura des logements sociaux. C'était votre dernière question.

Monsieur SILLY

Je vous ai demandé si l'expression « un lieu de vie mixte » et la formule avec un quartier construit autour de l'humain, notamment si on parle du logement social... Je voulais savoir si le nombre de ces logements dits sociaux allait être en augmentation par rapport au plan, au schéma directeur prévu initialement sur Interives. Est-ce que vous souhaitez une augmentation par rapport au projet initial du nombre de logements sociaux ? Je trouve que ma question est plutôt limpide.

Madame la Maire

Disons que formulée comme cela, elle devient limpide. Mais elle était au début de votre intervention... Excusez-moi Monsieur, on va se parler gentiment s'il vous plaît. Vous conviendrez également que, dans votre mail, je n'avais pas la teneur de cette question.

Monsieur SILLY

C'est un désaccord entre nous. Puis-je vous transmettre les questions et pourrez-vous y répondre ?

Madame la Maire

Absolument.

Monsieur SILLY

Et peut-être que sur le papier, on arrivera à se comprendre.

Madame la Maire

Traitez-moi d'idiote en plus, cela ira bien.

Monsieur SILLY

Ce n'est absolument pas ce que je voulais dire. Mais visiblement je ne parlais pas français il y a quelques minutes, donc je ne sais pas non plus comment je dois le prendre.

Madame la Maire

« Contour du projet en termes de public, types de logements / locaux. » Voilà. Rien ne me disait que vous me poseriez des questions sur le nombre de logements. Donc je n'avais pas la teneur de votre question, Monsieur SILLY. Et je tiens, pour que nos débats puissent se passer correctement, à ce que les prochaines fois je puisse disposer de la teneur de vos questions, pour pouvoir y répondre.

Après, on vous donnera les chiffres, où l'on en est, parce que les choses se construisent au fil du temps. Vous n'êtes pas sans savoir que le PLH en plus, à l'échelle métropolitaine, se construit. Pour vous donner la philosophie, mais je l'ai déjà donnée : autant je ne souhaite pas qu'on densifie le logement social dans les quartiers où il y a déjà beaucoup de logement social, parce que je pense que cela nuit au bon fonctionnement d'une mixité – je souhaite qu'il y ait de la véritable mixité – ; autant je pense pour qu'il y ait de la véritable mixité, qu'il ne nous faut pas non plus des quartiers où il n'y ait pas de logements sociaux. Et je pense qu'il faut profiter d'Interives pour qu'on puisse... Alors on a beaucoup dit et employé la formule de parcours résidentiel ; les bailleurs eux-mêmes maintenant parlent de parcours de vie, parce que le logement ce n'est pas que la résidence, c'est au-delà. Donc je pense qu'il faut qu'on ait toutes les catégories de logements, y compris et j'y tiens du logement intermédiaire. Et c'est à cela qu'on s'attache avec le Premier adjoint en charge aussi de l'urbanisme. Donc oui, il y aura du logement social. Comme il y aura plus de logements que prévu initialement, il y aura plus de logements sociaux que prévu initialement. Et on étudie de près la typologie pour qu'il puisse y avoir des parcours résidentiels des Fleurysois, et qu'on ne soit pas enfermé dans un quartier toute sa vie et dans un type de logement social. Et on vous donnera les chiffres. Mais encore une fois, je vous dis qu'il aurait été plus facile de vous répondre avec beaucoup plus de précision si j'avais eu la teneur de votre question. Mais je ne doute pas que ce sera le cas la prochaine fois.

On passe aux projets de délibération.

ENFANCE JEUNESSE

1) Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et du règlement intérieur relatif aux activités périscolaires, d'accueil de loisirs, de restauration scolaire et sportive

Madame CANETTE, Maire, expose

Au regard des évolutions sociétales, le mode de garde alternée des enfants, avec dans certains cas, l'un des deux parents domicilié dans une autre commune, est à prendre en compte par la collectivité. La politique tarifaire des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des activités périscolaires, d'accueil de loisirs, sportive et de restauration scolaire, ne permet pas de

différencier ces situations. La double tarification est actuellement appliquée aux enfants en double résidence du fait d'une garde alternée et dont un des parents n'est pas résident de Fleury-les-Aubrais, à savoir le tarif au quotient familial ou le tarif hors commune.

Le règlement de fonctionnement des EAJE a été actualisé lors du conseil municipal du 29 juin 2021. Le règlement intérieur relatif aux activités périscolaires, d'accueil de loisirs, de restauration scolaire et sportive a quant à lui été actualisé lors du conseil municipal du 30 août 2021. Ces deux règlements sont entrés en vigueur le 1er septembre 2021.

Il est proposé au Conseil municipal une nouvelle rédaction des articles de ces deux règlements relatifs à la tarification comme suit : « Dans la situation des enfants en double résidence du fait d'une garde alternée et dont un des parents ne réside pas sur la commune de Fleury-les-Aubrais, ce dernier bénéficiera de la tarification au quotient familial. La tarification hors commune ne s'appliquera pas. »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueils des enfants de moins de six ans,

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du 5 juin 2019,

Vu l'avis de la commission Éducation - Petite Enfance - Jeunesse du 4 octobre 2021,

Considérant qu'il convient d'ajuster la tarification appliquée aux enfants en double résidence pour leur permettre de bénéficier de la tarification au quotient familial,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- complète l'article « VI-3.détermination du tarif » du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil petite enfance, et l'article « 6.Facturation » du règlement intérieur relatif aux activités périscolaires, d'accueil de loisirs, de restauration scolaire et sportive comme suit :

« Dans la situation des enfants en double résidence du fait d'une garde alternée et dont un des parents ne réside pas sur la commune de Fleury-les-Aubrais, ce dernier bénéficiera de la tarification au quotient familial. La tarification hors commune ne s'appliquera pas »

- précise que ces deux règlements entreront en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2021.

- autorise Madame la Maire à signer lesdits règlements et à les faire appliquer.

Madame la Maire

Nous avons une première délibération qui concerne l'enfance et la jeunesse, qui normalement aurait dû être portée par Madame MONSION et que je vais donc rapporter en son absence. Je vais vous expliquer de quoi il s'agit. Pour le coup je vais faire le lien avec l'ABS, pour vous montrer en quoi il est important également que, pas seulement le CCAS, mais l'ensemble des élus et la Ville toute entière se saisissent de ce que l'ABS nous a appris, quand on pense notre Ville et ce qu'il s'y passe, et les politiques qu'on y mène.

Vous le savez, le nombre de séparations, de décohabitations, on va dire, des parents, et donc le nombre de familles monoparentales – je ne parle pas forcément de parents isolés – est en forte augmentation. Et vous le savez aussi : l'ABS nous a montré qu'une des caractéristiques de notre Ville était qu'on a beaucoup de familles monoparentales. Il se trouve que, parmi ces familles monoparentales, puisque cela fait partie de l'appellation, on a des enfants qui ne sont pas en

continu avec un de leurs parents, mais finalement ils ont deux familles monoparentales, ils sont en garde alternée. Donc on s'est rendu compte que quand on a un enfant qui est scolarisé à Fleury-les-Aubrais, parce qu'il est en garde alternée, parce qu'il a un de ses parents qui habite Fleury-les-Aubrais, mais que l'autre parent – et souvent ce n'est pas par choix, souvent c'est parce que c'est là qu'il a trouvé un logement, souvent d'ailleurs par l'intermédiaire des bailleurs, puisque quand on regarde les familles monoparentales, les couples séparés, on se rend compte qu'il y a une plus forte proportion dans cette population-là de gens qui sont dans des logements sociaux que dans le reste de la population –, quand l'autre parent n'habite pas à Fleury-les-Aubrais, jusqu'alors, la cantine des enfants, pour le temps où ils étaient avec leur parent non fleurysois, était facturée au tarif extérieur, ce qui évidemment est fort pénalisant pour ces parents, quand ils sont dans des situations qui amènent à un fort différentiel avec ce que serait la facturation au coefficient familial.

Si vous vous souvenez, on avait eu une réflexion un peu similaire concernant les enfants des classes ULIS. On s'était dit que les enfants des classes ULIS, qui là aussi voyaient la cantine notamment et les services périscolaires facturés au tarif extérieur quand les parents n'étaient pas fleurysois, on s'était dit que ces enfants-là et les parents n'y étaient pour rien. Simplement, c'était une carte scolaire qui faisait qu'ils étaient scolarisés là.

Là on a un peu la même chose. Le deuxième parent ne choisit pas de mettre son enfant à Fleury. C'est simplement parce que l'un des parents est là. Et donc il se retrouve pénalisé, et à travers lui, ce sont les enfants qui évidemment sont pénalisés. Donc on a souhaité plus de justice sociale pour ces enfants. Donc on souhaite que les services, les activités périscolaires, les services périscolaires, les accueils de loisirs et sportifs, et je vous dirai pourquoi on a étendu à cela aussi, soit facturés au second parent au coefficient familial, également, de manière à ne pas pénaliser l'enfant. Et on l'a étendu aux activités sportives et aux accueils de loisirs parce qu'il est important que l'enfant puisse continuer à être avec ses camarades de classe sur ces temps-là.

Donc là, ce qui nous est demandé, c'est une adaptation du règlement de fonctionnement sur la partie tarif pour tenir compte de cette situation-là. Donc il s'agit de la modification que vous avez dans la délibération : dans la situation des enfants double résidence du fait d'une garde alternée et dont un des parents ne réside pas sur la Commune de Fleury-les-Aubrais, ce dernier bénéficiera de la tarification au quotient familial ; la tarification hors Commune ne s'appliquera pas. Voilà ce dont il s'agit.

Madame la Maire demande s'il y a des questions ou demandes d'intervention. Elle donne la parole à Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY

Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, c'est vraiment une mesure pour plus de justice sociale. Faire bénéficier le parent non résident de la même tarification que le parent résident ne va pas forcément de soi si on s'en tient à une logique uniquement administrative et comptable. C'est donc une décision politique et nous l'assumons parce que c'est une décision sociale, solidaire et juste, et donc de gauche. C'est une décision qui accompagne une mutation de la société et qui répond concrètement à des besoins, à des préoccupations de nos concitoyens, et cela aussi, c'est une attitude de gauche. Pour ces raisons, je voterai pour cette première délibération.

Madame la Maire

Merci, Monsieur AUBRY. Monsieur KUZBYT, puis M. SILLY

Monsieur KUZBYT

Merci, Madame la Maire. Quelques mots pour vous confirmer que nous adhérons à cette révision, évidemment. Elle va dans le bon sens. La seule question que l'on s'est posée, c'est : pourquoi ne pas avoir inscrit ces dispositions dans le règlement que l'on a voté le 29 juin ? Je suppose que c'est un oubli.

Madame la Maire

Non. C'est simplement que cette situation-là ne nous était pas encore remontée. On s'adapte.

Monsieur KUZBYT

D'accord. C'est l'adaptation a des remontées. Du coup, ce sur quoi je m'interrogeais – mais malheureusement je crois connaître la réponse, cette fois-ci – : ce nouveau règlement va s'appliquer au 1^{er} novembre ; ne pensez-vous pas qu'il serait possible d'avoir un effet rétroactif, au 1^{er} septembre ?

Madame la Maire

Je ne suis pas certaine que ce soit légal. Je crois que cela n'est pas légal. On s'est d'ailleurs posé la question de savoir s'il ne fallait pas qu'on attende pour que ce soit une année scolaire pleine et entière, et on s'est dit que c'était dommage d'attendre. Mais je crois qu'on ne peut pas faire d'effet rétroactif. Je crois que cela ne marche pas.

Monsieur KUZBYT

En tout état de cause, bien évidemment, on votera favorablement ce projet de délibération.

Monsieur SILLY

Je vous remercie. Simplement pour saluer un travail qui effectivement répond à des cas qu'on rencontre sur la Ville, des difficultés, et qui s'inscrit dans le prolongement de l'ABS qui a été présenté. On a eu un vrai beau document, bien que comportant certaines incohérences, certains oublis, mais qui sont inhérents à ce type de document : on en a tous convenu. Je ne veux pas être très long, parce que je pense qu'on a une unanimité sur ce sujet-là, qui n'est ni de gauche ni de droite, et répond à une seule loi, la loi du milieu – et la loi des Fleurysois.

Madame la Maire

Je vous laisse en penser ce que vous voulez. Je pense qu'il s'agit en tout cas de plus de justice sociale et je m'en réjouis, pour notre Ville et nos concitoyens.

Je soumetts donc au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

2) Convention Lire et Faire Lire

Madame CANETTE, Maire, expose

Dans le cadre du développement de ses dispositifs éducatifs, la Ville de Fleury-les-Aubrais accueille l'opération Lire et Faire Lire, dont l'objectif est de développer le plaisir de la lecture.

Des bénévoles interviennent dans les écoles sur les temps périscolaires du midi et du soir ainsi que dans des structures de petite enfance. Par petits groupes, l'animation de sensibilisation au goût de la lecture est effectuée dans des espaces dédiés et mis à disposition par la collectivité.

Cette opération favorise également la solidarité intergénérationnelle entre les enfants et les bénévoles de plus de 50 ans qui animent des ateliers de lecture.

L'opération Lire et Faire Lire est développée dans chaque département par la Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter une convention définissant le rôle, les responsabilités et les engagements respectifs entre la Ville et les associations partenaires, et les dates et lieux d'interventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation - Petite Enfance - Jeunesse du 4 octobre 2021,

Considérant qu'il convient de définir le rôle, les responsabilités et les engagements respectifs entre la Ville et les associations partenaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte la convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union départementale des Associations Familiales du Loiret pour la mise en place de l'opération Lire et Faire Lire au sein des écoles et des structures petites enfance de la collectivité, pour l'année scolaire 2021-2022, soit à compter de sa notification et jusqu'au 1^{er} juillet 2022,

- autorise Madame la Maire à signer ladite convention et accomplir les formalités nécessaires.

Madame la Maire

La délibération n° 2 aurait dû également être portée par Madame MONSION. Je vais donc vous la rapporter. On est dans la reconduite de ce qui se fait depuis deux ans je crois, trois ans peut-être. Quand les choses sont bien, il n'y a aucune raison qu'on ne les continue pas. Il s'agit d'une convention avec l'association Lire et Faire Lire. Cette association, portée par l'action de bénévoles, intervient sur les temps périscolaires du midi et du soir dans les écoles, mais aussi – et cela me semble important de le souligner, dans les structures de petite enfance, pour lire des histoires, raconter des histoires, faire vivre des histoires même, par petits groupes, et développer le goût de la lecture.

Il s'agit d'adopter la convention avec la Ligue de l'enseignement et l'Union départementale des associations familiales du Loiret pour la mise en place de l'opération Lire et Faire Lire au sein des écoles et des structures de petite enfance de la collectivité sur l'année 2021-2022, et de m'autoriser à signer la convention et à accomplir les formalités nécessaires.

Juste pour vous dire que cela intervient maintenant, mais je crois que c'est parce que Lire et Faire Lire hésitait un petit peu avec les bénévoles qui, en raison du contexte Covid, avaient un peu stoppé leur activité, parce que lire avec les masques notamment, ils trouvaient qu'ils y perdaient un peu d'intérêt. Donc il s'agit de m'autoriser à signer la convention.

Madame la Maire demande s'il y a des questions ou demandes d'intervention. Elle donne la parole à Monsieur METAIS.

Monsieur METAIS

Je trouve cela très intéressant que la lecture et la culture en général soient proposées aux enfants dès leur plus jeune âge. Il s'agit des structures de la petite enfance. Cela ne peut que les favoriser. Je pense aussi que cela peut aussi favoriser, comme c'est souvent fait par des personnes bénévoles et d'un certain âge, le lien intergénérationnel. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Madame la Maire

Je vous remercie, Monsieur METAIS. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame GUYARD.

Madame GUYARD

Je trouve également que c'est une excellente idée d'intervenir dans les écoles. Ce que je trouve également excellent, c'est d'intervenir aussi auprès de la petite enfance. Moi-même ayant été lire à la maison Jacques Tati auprès des enfants et des petits enfants, je trouve que c'est un véritable plaisir partagé. Cela peut être les retraités, mais également des bénévoles de n'importe quel âge. Et puis voir ce qui se passe, l'échange avec les enfants, je trouve cela super.

Madame la Maire

Quand ils rentrent et qu'ils racontent l'histoire à leurs parents et qu'ils demandent à avoir le livre, ce sont de jolis moments. On peut passer au vote ? Oui.

Adopté à l'unanimité

ACTION CULTURELLE – CONSERVATOIRE

3) Demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique)

Monsieur MARTIN, Adjoint, expose

La SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) propose une aide financière aux écoles et conservatoires de musique pour faciliter l'accès aux œuvres musicales éditées, via l'achat de partitions.

Les partitions achetées par le conservatoire de musique et de danse servent principalement pour les ensembles au sein des classes instrumentales et les ensembles de pratiques collectives comme les orchestres. Au minimum 275 élèves sont amenés à jouer ces partitions dans l'année.

Les partitions ne reviennent pas aux élèves mais servent à monter des programmes d'auditions pour le conservatoire. Elles ont à la fois un caractère pédagogique pour le travail des ensembles mais servent aussi pour la diffusion. Elles sont prêtées gratuitement aux élèves durant le temps de préparation d'une audition mais restent la propriété du conservatoire.

De leur côté, les élèves achètent leurs partitions et manuels pédagogiques pour l'enseignement de leur instrument ou la formation musicale.

Il est prévu au budget prévisionnel du conservatoire de musique et de danse un montant de 900 euros pour l'achat de partitions pour l'année 2022. L'aide accordée par la SEAM est au minimum de 40 % du montant engagé.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de demander une subvention auprès de la SEAM pour l'achat de partitions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports - Handisports - Événements - Patrimoine historique du 4 octobre 2021,

Considérant qu'il est prévu au budget prévisionnel du conservatoire de musique et de danse un montant de 900 euros pour l'achat de partitions pour l'année 2022,

Considérant qu'il est possible de bénéficier d'une aide financière par la SEAM,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- demande une subvention de fonctionnement au titre des aides aux écoles et conservatoires de musiques auprès de la SEAM pour l'achat de partitions,

- autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents au dossier d'instruction.

Monsieur MARTIN

Merci, Madame la Maire. Il s'agit dans cette délibération d'une demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la Société des éditeurs et auteurs de musique. Comme vous le savez, notre Ville est particulièrement engagée en matière d'enseignement artistique, à travers le Conservatoire de musique et de danse. Cela se traduit par une découverte proposée à l'ensemble des enfants du territoire, ainsi que la possibilité d'accéder à des enseignements de qualité. Depuis 2009, la Société des éditeurs et auteurs de musique propose une aide financière aux écoles et conservatoires de musique pour faciliter l'accès aux œuvres musicales éditées via l'achat de partitions à leurs adhérents. Cette délibération correspond à cette demande de subvention, subvention qui concerne au minimum 275 élèves qui seront amenés à jouer ces partitions dans l'année. Les partitions, comme le dit la délibération, ne reviennent pas aux élèves mais servent à monter des programmes d'audition pour le Conservatoire. Elles ont un caractère pédagogique pour le travail des ensembles, mais servent aussi pour la diffusion. Elles sont prêtées gratuitement aux élèves durant le temps de préparation d'une audition, mais restent la propriété du Conservatoire. De leur côté, les élèves achètent leur partition et manuel pédagogique pour l'enseignement, leur instrument ou la formation musicale.

Il est donc prévu au budget prévisionnel du Conservatoire de danse une demande de 900 euros pour l'achat de partitions pour l'année 2022. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de demander une subvention auprès de la Société des éditeurs et auteurs de musique, à hauteur de 900 euros.

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention ? Non. On passe au vote.

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

Je vous en remercie, pour à la fois les élèves mais aussi les finances de la Ville. Je crois qu'on ne l'a demandait pas, cette subvention, précédemment. La possibilité était ouverte, mais je crois que nous ne demandions pas cette subvention. C'est bien que, partout où on peut avoir des financements, on les demande.

Quatrième délibération, là aussi en lien avec ce qu'on a pu objectiver grâce à l'ABS, puisqu'on sait qu'on a une Ville où la population jeune va croître, où on a des familles monoparentales en nombre important, et parmi ces familles monoparentales des grades alternées, mais on a aussi ce que l'ABS nomme une géronto-croissance qui nous amène à mener quelques projets. Madame BRUN.

SANTÉ – HANDICAP

4) Ville aidante Alzheimer · conclusion d'une charte d'engagements réciproques avec l'association France Alzheimer Loiret

Madame BRUN, Adjointe, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais, désireuse de développer des actions en direction des malades d'Alzheimer et de leurs aidants, s'associe à l'association France Alzheimer Loiret avec la signature d'une charte d'engagements réciproques d'orientation, d'inclusivité et de sensibilisation intitulée "Ville aidante Alzheimer".

Dans le cadre de cette charte, la Ville s'engage à diffuser des informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...), développer des projets et faciliter les actions de sensibilisation mises en place par France Alzheimer auprès de différents publics.

L'association France Alzheimer Loiret s'engage à soutenir la Ville dans la mise en place d'actions et à fournir les éléments d'information et de sensibilisation à la maladie.

Ces échanges d'informations et de pratiques autour de la maladie permettront notamment d'aider la Ville dans sa réflexion autour de projets ayant pour objectifs :

- de faciliter l'autonomie des personnes malades (services publics, transports, emploi, etc.),
- de faciliter l'accès à la culture des personnes malades et de leurs aidants,
- d'informer les aidants sur la formation gratuite de France Alzheimer.

Il est précisé que la signature de la charte "Ville aidante Alzheimer" n'engage aucunement les deux parties sur des participations financières l'une envers l'autre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Solidarités - Lien intergénérationnel – Santé - Handicap du 7 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- autorise Madame la Maire à signer la charte d'engagements réciproques "Ville aidante Alzheimer" ci-annexée avec l'association France Alzheimer Loiret.

Madame BRUN

Cette délibération porte sur la conclusion d'une charte d'engagements réciproques avec l'association France Alzheimer Loiret. La Ville de Fleury-les-Aubrais, désireuse de développer des actions en direction des malades d'Alzheimer et de leurs aidants, devient Ville aidante Alzheimer. Dans le cadre de cette charte, la Ville s'engage à diffuser des informations sur la maladie

d'Alzheimer et les maladies apparentées, et à développer des projets. L'association France Alzheimer Loiret s'engage, elle, à soutenir la Ville dans la mise en place de ces actions. Ces échanges d'informations et de pratiques autour de la maladie permettront notamment d'aider la Ville dans la réflexion autour des projets ayant pour objectif : de faciliter l'autonomie des personnes malades ; de faciliter l'accès à la culture à des personnes malades et à leurs aidants ; d'informer les aidants sur la formation gratuite de France Alzheimer ; et si on peut leur permettre de souffler un peu, les aider aussi. Il est précisé que la signature de la charte Ville aidante Alzheimer n'engage aucunement les deux parties sur des participations financières. On est bien sur une charte. Le Conseil municipal autorise donc Madame la Maire à signer la charte.

Madame la Maire

Elle sera, si vous m'y autorisez, très heureuse de le faire. Merci pour le travail mené, Madame BRUN, sur ce sujet d'importance. Une pathologie qui touche plus de 1,2 million de personnes en France, 8 % des plus de 65 ans. Donc il suffit de faire le ratio sur Fleury et de faire le lien avec la géronto-croissance pour savoir que ça va toucher non seulement de plus en plus de gens directement, mais les familles. On sait combien les aidants sont mobilisés, aspirés, et parfois épuisés. Donc c'est important qu'on soit à leur côté.

Monsieur TERNISIEN D'OUVILLE

Juste pour me réjouir de cette démarche. Signaler effectivement qu'il y a la maladie d'Alzheimer, mais aussi Parkinson et la sclérose en plaques. Et simplement apporter le témoignage qu'effectivement toute action même minime est très importante pour les aidants. On a connu cela pour les deux premiers types de maladies. Donc avoir une aide au niveau de la Ville avec l'association France Alzheimer et trouver les endroits, c'est vraiment un plus. Merci.

Madame la Maire

Merci à vous. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur SILLY.

Monsieur SILLY

Simplement vous dire que cette charte est plutôt intéressante. Clin d'œil à Alain ROMERO qui bataillait très fortement sur ce sujet-là. C'est vrai qu'il n'y avait jamais eu d'engagement au travers de la charte. Mais je crois que dans le passé il y avait eu des subventions qui avaient accompagné certains projets. Il y en a eu au moins une au cours du précédent mandat. On met les choses dans le marbre : c'est plutôt intéressant. Donc on votera favorablement la délibération.

Madame la Maire

Merci, Monsieur SILLY. On passe au vote.

Adopté à l'unanimité.

Madame la Maire

Me voilà donc autorisée à signer cette charte. On fera cela ensemble, Madame BRUN. Je m'en réjouis pour tous ceux à qui cette association, en partenariat avec nous, pourra venir en aide.

5) Convention de vidéo protection pour la transmission des images vers la salle de commandement de la police nationale à Orléans

Monsieur CHAPUIS, Adjoint expose

La Ville de Fleury les Aubrais est dotée de 25 caméras de vidéosurveillance et d'un Centre de Supervision Urbain (CSU).

La Ville, sur proposition de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, souhaite renforcer le dispositif en raccordant le CSU à la police nationale de manière à permettre le déport des images vers le commissariat. Ce raccordement entre le CSU de la Police municipale et la Police nationale permettra aux forces de l'Etat d'accéder aux images de vidéoprotection, notamment lors des horaires de fermeture du CSU.

Juridiquement, parce qu'il est susceptible de porter atteinte à la vie privée des personnes filmées (en révélant leur présence à un endroit, voire leurs habitudes ou leur comportement) et emporte traitement de leurs données personnelles (les visages, les véhicules ou le contexte les rendant aisément identifiables), le recours à la vidéoprotection est strictement encadré par la loi. C'est dans ce cadre juridique que le projet de convention est proposé au Conseil municipal. Il prévoit notamment les modalités de transmission et de mise à disposition au profit de la DDSP de Loiret, des informations traitées par le CSU, ainsi que les conditions de résiliation de cette convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2212-2,
Vu l'arrêté préfectoral N°4500807 du 15 septembre 2007, par lequel la Ville de Fleury-les-Aubrais a été autorisée à mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection urbaine,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2014 autorise l'accès aux images et aux enregistrements aux personnels de la police nationale individuellement désignés et dûment habilités,

Vu l'avis de la commission Sécurité - Démocratie du 7 octobre 2021,

Considérant l'intérêt d'un déport d'images vers les services de la police nationale pour faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la présente convention jointe en annexe,
- autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

Monsieur CHAPUIS

Merci, Madame la Maire. Je voudrais déjà en profiter, parce qu'on a rarement l'occasion d'aborder ces questions-là pourtant essentielles en Conseil municipal, pour remercier les agents qui ont fait, qui font un très gros travail en règle générale et en particulier sur les questions de vidéoprotection. On a des agents qui ont mené une grande réflexion sur ces questions-là. Et pour ce qui concerne spécifiquement cette convention, il s'agit d'un travail conjoint de nos agents et des services informatiques de la Ville. Cela n'a pas toujours été facile de mener à bien cette réflexion technique. Donc je me réjouis de la voir aboutir.

Le principe de cette convention est simple : c'est de permettre à la police nationale d'accéder à notre réseau de vidéoprotection, en particulier sur deux types de période : les périodes où notre police municipale ne tourne pas et sur les périodes où elle tourne et où il peut y avoir des interventions potentiellement compliquées. C'est quelque chose qui était très attendu pour les agents, parce que cela leur permet en cas d'intervention difficile d'avoir une couverture de la police nationale, ce qui est très précieux parce qu'on n'a pas d'agents derrière les caméras tout le temps. C'est donc un soutien précieux, c'est une sécurité précieuse pour nos agents, et encore plus dans les périodes compliquées qu'on traverse en ce moment. C'était important pour eux et je me réjouis vivement de voir cette convention aboutir. Cela a été techniquement compliqué, parce que la police nationale ne mettait pas forcément une immense bonne volonté, parce qu'ils ont d'autres priorités. Mais grâce à la ténacité de nos services de la Ville, on a pu voir aboutir cette convention.

Madame la Maire

Il s'agit d'approuver la convention et de m'autoriser à la signer. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui. Je vous en prie.

Monsieur NIOMBA DAMINA

Merci de me donner la parole. J'ai lu en fait dans la convention de vidéoprotection pour la transmission des images vers la salle de commandement de la police. Je me suis rendu compte en fait qu'à chaque fois que vous écrivez « image », on fait allusion à de la vidéo. Or les fichiers qui sont transférés, c'est-à-dire les informations de vidéosurveillance, ne sont pas des images. Ce

sont des images animées. C'est mon domaine. Donc je ne peux pas entre guillemets laisser passer cela. Donc il faut forcément écrire les images animées, puisque les vidéos, ce sont des images animées, avec ou sans son. Donc quand on dit convention de vidéoprotection pour la transmission des images... Puisque les images peuvent être des photos. Une image peut être une photo fixe. On ne peut pas dire transmission des images.

Monsieur CHAPUIS

Je me tourne vers les services. On vérifiera sur la dimension exacte, parce qu'en l'occurrence ce sont des conventions qui ont été revues, des conventions qui ont déjà été signées par d'autres villes de la Métropole telles quelles avec les mêmes termes, qui sont passées par la préfecture et qui sont passées par la police nationale. Mais si cela laisse un doute, on corrigera bien sûr et on fera les modifications nécessaires.

Monsieur NIOMBA DAMINA

Dans la logique, il faut corriger, puisque techniquement, vous pouvez vérifier la définition d'image et de vidéo. Moi je ne veux pas chercher la définition qui se trouve dans le dictionnaire, puisque j'ai pu aussi formuler autrement. C'est pour cela que j'ai dit qu'on ne peut pas parler d'image. Si cela concerne la vidéo, on ne peut pas parler d'image. On parle d'image animée. Mais on n'est pas obligé de mettre « son », puisqu'une vidéo peut être sans son. On peut avoir une vidéo sans écouter le son. Donc c'est pour cela qu'il faut à mon avis, a priori...

Madame la Maire

On va vérifier avec les services de la préfecture, qui me semblent être les plus compétents. Est-ce que, avec le cas échéant cette correction, cette précision, vous m'autorisez donc à signer cette convention ?

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

6) Accords-cadres pour les transports en commun occasionnels routiers de personnes – Mise en concurrence et autorisation de signature des pièces des marchés par Madame la Maire

M. LACROIX, Adjoint, expose

Les marchés publics de transports en commun occasionnels routiers de personnes (locations de cars avec chauffeur) actuellement en cours depuis 2018 arriveront à échéance le 31 décembre 2021.

Une nouvelle mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert a d'ores et déjà été lancée pour pouvoir dès le 1er janvier 2022 bénéficier de nouvelles prestations.

Ces marchés étant d'un montant supérieur à 300.000 € HT, il convient d'autoriser Madame la Maire à signer les pièces des futurs marchés établis comme suit :

- Lot n°1 : Location continue de car(s) avec chauffeur, pour un montant minimum annuel de 65.000,00€HT et pour un montant maximum annuel de 160.000,00 € HT,
- Lot n°2 : Location de car(s) discontinue avec chauffeur pour dessertes centres de loisirs et déplacements occasionnels, pour un montant minimum annuel de 20.000,00 € HT et pour un montant maximum annuel de 100.000,00 € HT.

Ces accords-cadres à bons de commande seront conclus pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2022, renouvelables annuellement par reconduction expresse jusqu'à concurrence d'une durée maximum totale de 4 ans.

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2124-2 et suivants,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-1,
Vu la délibération du 27 juillet 2020 en matière de délégation de compétences du Conseil

Considérant les limites de la délégation accordée à Madame la Maire en matière de commande publique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- prend acte du lancement de la mise en concurrence ayant pour objet l'achat de services de transports, dans les conditions établies comme suit :

Lot n°1 : Location continue de car(s) avec chauffeur
pour un montant minimum annuel de 65.000,00 € HT
pour un montant maximum annuel de 160.000,00 € HT

Lot n°2 : Location de car(s) discontinue avec chauffeur pour dessertes centres de loisirs et déplacements occasionnels

pour un montant minimum annuel de 20.000,00 € HT
pour un montant maximum annuel de 100.000,00 € HT

- autorise Madame la Maire à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution des futurs accords-cadres, suite aux décisions d'attribution que prendra la commission d'appel d'offres de la collectivité,

- prend acte qu'à l'issue de la procédure une information sera donnée en séance du conseil municipal sur le déroulement de cette mise en concurrence et sur l'identité des attributaires.

Monsieur LACROIX

Le terme de transports occasionnels routiers peut paraître un peu barbare. Ce sont simplement les transports qui ne sont pas réguliers, puisque les transports réguliers, ce sont les transports urbains ou les transports suburbains. Donc là on est dans les transports occasionnels, qui sont simplement les transports globalement des enfants pour aller aux centres de loisirs, des enfants des écoles pour aller à la piscine ou pour les diverses sorties. Donc on est bien sur ce sujet-là, qui fait l'objet depuis plusieurs années maintenant de marchés.

On a un marché qui en cours depuis 2018 et qui va arriver à échéance en fin d'année. Il nous faut refaire une mise en concurrence. La mise en concurrence a d'ores et déjà été lancée, puisqu'on avait un problème de délai à tenir, au 1^{er} janvier 2022, pour avoir un marché actif. On a donc des marchés avec un montant supérieur à 300 000 euros hors taxes. Il convient d'autoriser Madame la Maire à lancer ces marchés et à signer les pièces, avec deux lots. Le premier lot est la location continue de cars avec chauffeurs, pour un montant minimum de 65 000 euros et pour un montant maximum de 160 000 euros hors taxes – je précise à chaque fois les chiffres. Le deuxième lot est une location de cars discontinus avec chauffeurs pour desserte de centres de loisirs et déplacements occasionnels, pour un montant minimum annuel de 20 000 euros et maximum de 100 000 euros. Ce seront des accords-cadres avec bon de commande, qui seront conclus pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, renouvelables annuellement par reconduction expresse jusqu'à concurrence de quatre ans.

On va vous demander, si vous en êtes d'accord, de prendre acte du lancement de cette mise en concurrence et d'autoriser Madame la Maire à signer les différentes pièces relatives à l'attribution et à l'exécution des futurs accords-cadres, en espérant que nous n'aurons pas forcément de mauvaises surprises, puisque la dernière fois qu'on a renouvelé ce marché en 2018, que le marché a été renouvelé, la société de cars, qui est actuellement les Cars Dunois, étaient devenus les seuls ou quasiment les seuls à opérer ce marché, ce qui fait que c'est une mise en concurrence avec un nombre de concurrents limité, ce qui les a amenés à augmenter les tarifs. C'est toute la problématique de la concurrence quand il n'y a pas de concurrence. Donc effectivement on n'a plus de cars et de chauffeurs à la Ville. Mais après, on est très dépendants

des entreprises du secteur. J'espère que cela va rester dans les mêmes valeurs financières du marché.

Madame la Maire
Madame MULLER.

Madame MULLER

Merci. Est-ce qu'on pourrait avoir une idée de quelles prestations il s'agit, quand vous dites bénéficiaire de nouvelles prestations ? De quelle nature sont-elles ? Et également, vous parlez d'une augmentation significative des tarifs. Est-ce qu'on pourrait avoir aussi un ordre d'idée des tarifs de l'avant et de l'après ?

Monsieur LACROIX

Quand on dit bénéficiaire de nouvelles prestations, cela veut dire du nouveau marché. Ce ne sont pas de nouvelles prestations en plus de celles qu'il y avait. On est sur le même marché. Après, il y a un questionnement des services dans l'écriture du cahier des charges. Il y a la construction par les services en fonction des besoins de la Commune. Je ne pense pas qu'il y ait de suppression de dessertes. Vous savez qu'on avait parlé quand même de la mise en place notamment pour les centres de loisirs de transports à la demande pour certains sites, qui jusqu'à maintenant faisaient l'objet d'une rotation de cars, mais avec très peu d'enfants. Donc on est plus sur un transport à la demande, et a priori c'est ce qui a été bien perçu. Madame MONSIEUR malheureusement n'est pas là, mais je crois qu'on vous l'a expliqué récemment. Sinon c'est le marché tel qu'il était : on est globalement sur le même esprit, le même cahier des charges, avec des ajustements en fonction de de l'utilisation.

Quand on parlait d'augmentation de tarifs, je ne peux pas vous dire puisque, évidemment, on n'a pas encore la réception des marchés. Mais en 2018, les prix avaient augmenté de 20 %. Donc c'est quand même une augmentation substantielle. Il a été lancé mais on n'a pas la réception des offres. Est-ce qu'il n'y aura que l'autocariste actuel qui répondra ? Est-ce qu'il y en aura d'autres qui vont répondre ? Et puis est-ce qu'ils vont répercuter ou pas l'augmentation du prix des carburants ? Parce que ce qu'il ne faut pas l'oublier : il y a quand même une augmentation assez importante des prix des carburants, qui se traduit aussi pour les sociétés et pour les collectivités, comme pour un particulier. Donc sur la somme du marché, cela peut être un risque. Mais on attend de recevoir les offres pour en savoir plus. C'est pour cela que c'était un souhait que je faisais. Mais je n'ai pas la main là-dessus. Enfin, personne n'a la main.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

6) Budget principal – information relative à un prélèvement sur le chapitre 020 « dépenses imprévues d'investissement »

M. LACROIX, Adjoint, expose

Les marchés en cours en matière de fourniture de gaz, conclus en 2019 pour 3 ans, arriveront à échéance au 30 juin 2022.

La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a acté la dernière étape du processus de disparition des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) en matière de gaz. Depuis décembre 2020, l'ensemble des sites de la collectivité doit ainsi être approvisionnés via une offre de marché.

Afin de répondre à cette obligation de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer une nouvelle fois au dispositif d'achat groupé de gaz de l'Union de Groupement des Achats Publics (UGAP). Le dispositif proposé par l'UGAP (établissement public industriel et commercial sous tutelle de

l'État) présente plusieurs intérêts dont notamment :

- la performance économique générée par la massification et la rapidité d'attribution lors des marchés subséquents,
- la sécurité technique et juridique assurée par les compétences en interne de l'UGAP (spécialistes marchés publics et ingénieurs énergéticiens),
- la garantie d'avoir une réponse (les fournisseurs concentrant leurs moyens sur les appels d'offres groupés, et ce d'autant plus que le volume est important).

L'article L2113-4 du Code de la commande publique dispose que « l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées ». Ainsi les acheteurs souscrivant à l'offre de l'UGAP sont bien considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Conformément aux dispositions figurant sur la convention jointe en annexe, l'engagement de la collectivité doit porter :

- sur la participation à la procédure d'achat groupé organisée par l'UGAP (accord cadre alloti avec marchés subséquents),
- sur la signature par l'UGAP pour le compte de la Ville de l'accord cadre et des marchés subséquents avec le ou les prestataire(s) retenu(s) par l'UGAP à l'issue de la consultation.

Les marchés seront ensuite notifiés puis exécutés par la collectivité pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2022.

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-4,

Vu le projet de convention annexé,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de souscrire à l'offre d'achat groupé de l'UGAP pour la fourniture de gaz,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve le recours à l'UGAP pour la fourniture de gaz sur l'ensemble des points de livraisons listés par la collectivité, dans les conditions arrêtées par la convention annexée,
- autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion de la Ville de Fleury-les-Aubrais au dispositif d'achat groupé de gaz mis en place par l'UGAP,
- autorise Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et des marchés publics qui en découleront.

Monsieur LACROIX

Ce n'est pas tout à fait un sujet traditionnel, puisque nous ne sommes dans l'obligation de recourir à un marché pour le gaz que depuis trois ans, depuis 2019 pour être exact, depuis la loi de 2019, du 8 novembre 2019. Avant, on pouvait se fournir en gaz, ce qui n'était pas le cas de l'électricité – c'était antérieur. Pour les marchés du gaz, on pouvait se fournir sur le marché réglementé. Les lois ayant fait évoluer vers un système libéralisé – c'est une réalité ; on voit d'ailleurs ce qu'on peut en subir au niveau de chacun –, nous sommes obligés de passer des marchés pour nous fournir en gaz, en électricité et en gaz. C'étaient déjà eux qui opéraient le marché. On a choisi donc de passer par le GAP, qui est un groupement de commandes d'achats publics, un groupement national, qui est sous tutelle de l'État et qui négocie un certain nombre de marchés au niveau national. On a déjà passé des délibérations dans ce sens-là. Cela va du gaz à l'électricité, aux véhicules, à différents équipements, enfin tout ce dont on peut acheter dans une collectivité.

Il faut savoir que les marchés d'énergie sont des marchés très complexes à monter, parce qu'il y a différents points de distribution, le tarif n'est pas le même en fonction des heures, en fonction du

nombre de kilowatts que vous utilisez. Donc il est clair que ce sont des marchés très compliqués à monter, qui demandent en général une ingénierie de marché importante et qui font souvent que des collectivités comme la nôtre sont obligées de passer par de l'AMO, par de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Là on a choisi, puisqu'on n'avait pas de problème sur ce marché, de repasser par l'UGAP. En tout cas on vous propose de repasser par l'UGAP, pour aller sur ce qu'ils ont négocié. On est obligés de passer la délibération, mais ce sont eux qui négocient. Ils ont déjà des marchés-cadres, qui sont déjà passés. Voilà pour simplifier, parce que cela peut paraître un peu technique. C'est technique, parce qu'on a beaucoup de points de livraison. On a donc la convention qui est annexée. Mais pour l'instant, pareil, on n'a pas encore les tarifs qui seront pratiqués.

Madame la Maire

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur SILLY.

Monsieur SILLY

Une question plutôt de l'ordre de la réflexion. Il n'y a pas de sujet évidemment sur la délibération. Aucun problème. Simplement, et Monsieur LACROIX l'évoquait dans la réponse à sa précédente question, sur l'augmentation du prix des fluides, des énergies, je m'interrogeais sur d'éventuels dispositifs ou dispositions que nous pourrions prendre pour accompagner les Fleurysois les plus modestes à quelques jours de l'hiver, si malheureusement la tendance va très fortement à la hausse – je pense au gaz, mais on peut aussi parler de l'électricité. Il s'agit de nos Fleurysois, peut-être même retraités pour certains, en tout cas ceux qui seraient dans l'incapacité. Est-ce que c'est dans les tuyaux ? J'en profite, avec cette question.

Madame la Maire

Oui, vous avez raison. Il faut qu'on soit attentifs à la situation. Cela ne va pas forcément répondre immédiatement à votre question, mais cela m'amène trois réflexions.

La première, c'est qu'on a quand même la chaufferie biomasse, qui alimente déjà pas mal de logements sociaux, que dans ce cadre-là, toutes les opérations de rénovation thermique notamment qui sont menées par les bailleurs sont les bienvenues, et que là où elles ne sont pas menées on va continuer à mettre un peu la pression. Parce que la meilleure des énergies, c'est celle qui n'est pas dépensée en fait.

La deuxième chose que cela m'inspire, c'est qu'effectivement il faut qu'on regarde. Je vais sensibiliser aussi nos services sociaux, et notamment le CCAS, pour pouvoir accompagner les familles dans le cadre des dispositifs qui existent, et notamment je pense au FUL, au fonds unifié logement, et au FAJ, pour qu'il n'y ait vraiment pas de sous-recours.

La troisième chose : vous allez trouver que je fais un peu de polémique, mais ce n'est pas le sens ; je pense qu'il faut qu'on fasse aussi un petit peu attention à la manière dont on accompagne, et se garder des effets d'annonce. Je pense qu'on n'est pas au bout des petites polémiques après le dispositif qui a été annoncé, non pas sur l'énergie et le gaz mais sur l'essence. Juste pour vous dire que, notamment sur ce champ-là par exemple, on va déjà participer un peu sur l'essence. Parce que l'annonce qui a été faite par notre Président, je ne sais pas si vous avez vu, mais ce sont les collectivités, pour les agents, qui vont payer, et on sera remboursés, normalement, on l'espère, à la même hauteur, un jour, peut-être pas sur la même année de budget. En tout cas, cela va faire 40 000 euros. C'est facile de faire des cadeaux avec l'argent des autres.

Monsieur LACROIX

Juste pour rebondir sur ce sujet parce que Rémi SILLY parlait de dispositif. Donc effectivement, il y a une magnifique Ville voisine de la Métropole qui a ce dispositif d'aide. Je suis très heureux, Monsieur SILLY, que vous citiez cette Ville. C'est un dispositif qui est à Saran, pour ne pas la nommer. Mais cela a fait le buzz national. C'est un dispositif qui existe depuis de nombreuses années sans que personne n'y regarde trop de près. Là effectivement il y a eu une espèce d'emballage médiatique, avec y compris TF1, je crois, qui est venu faire un reportage sur la Ville de Saran parce qu'on est dans un sujet sensible. Mais il ne s'agit pas de dire qu'on ne peut pas regarder le sujet. Je pense qu'il faut qu'on arrive à regarder les sujets. À Saran, si je ne m'abuse,

je ne connais pas l'entièreté du dispositif, mais c'est un dispositif qui est pour les personnes âgées et sous conditions de ressources.

Comme le dit Madame la Maire, il faut qu'on regarde plusieurs choses. D'abord, on ce qui existe déjà dans les services sociaux. Et puis c'est un dispositif qu'on ne peut pas monter de toute façon comme cela. Qui cible-t-on ? Est-ce que ce sont les personnes âgées ou pas ? Est-ce que ce sont les personnes les plus en difficultés ? Il y a des choses à regarder si on voulait monter un tel dispositif. Je rejoins Madame la Maire totalement là-dessus : il faut quand même qu'on se méfie des effets d'annonce. Je vous le dis : ce n'est pas parce que cela existe à Saran depuis longtemps... Mais le mettre en place très rapidement me paraît un peu compliqué. Mais après c'est une chose qu'on aura peut-être à regarder.

Madame la Maire

Oui, Madame BORGNE.

Madame BORGNE

C'est vrai qu'on est très attentifs parce qu'on sait que les prix augmentent. Notamment en Commission permanente du CCAS, on voit le nombre de dossiers qui augmente, sur les difficultés financières vis-à-vis de cela. On parle beaucoup du FUL, mais il y a certainement d'autres possibilités qu'on n'a pas encore mises en place. On voit les difficultés. On l'a vu par le Covid, malheureusement. Il est vrai qu'on est en pleine réflexion sur différents dispositifs qu'on pourrait déclencher pour pouvoir les aider. En tout cas on y est très attentifs, on est en pleine réflexion et on est vraiment là auprès de la Commission permanente pour pouvoir les aider financièrement et les orienter vers les différents organismes.

Madame la Maire

Monsieur SILLY.

Monsieur SILLY

Je ne fais pas long parce que ce n'était pas le sujet de départ en plus. Mais encore une fois, l'idée n'était pas de lancer un quelconque dispositif. C'était d'avoir vraiment une attention particulière, et je pense notamment aux travailleurs sociaux. Il est vrai que l'hiver dernier, avec le Covid, les travailleurs sociaux – mais pas que – étaient allés au contact des anciens. Ce ne sera pas le cas cette année, Dieu merci j'allais dire parce que le Covid est derrière nous, mais peut-être qu'on va avoir des gens qui ne vont pas oser venir et avoir des logements qui ne seront pas chauffés ou mal chauffés, ou qu'ils feront le choix avec autre chose : s'alimenter plutôt que se chauffer. Donc une sensibilité peut-être plus importante encore cette année.

Madame la Maire

Vous avez raison. On va réfléchir. Vous avez raison. Déjà, quand il y a des difficultés à régler les factures, en tout cas dans les logements sociaux, je sais que les bailleurs transmettent les informations. Ils font attention, ils orientent vers les dispositifs qui existent. Pour ceux qui ne sont pas dans les logements sociaux, peut-être qu'on peut prévoir un encart ou quelque chose comme cela dans le magazine municipal d'une part, même si tout le monde ne le lit pas, sur notre communication web aussi, pour vraiment dire aux gens qu'il y a des dispositifs d'aide s'ils ont du mal à régler leurs factures d'énergie, et qu'il faut qu'il n'hésite pas à contacter nos services. Et puis peut-être qu'on pourra compter sur la presse aussi pour relayer ces informations. Encore une fois, il y a des dispositifs qui existent, donc il faut s'en saisir. Merci de cette contribution. Vous avez amplement raison.

On passe au vote si vous voulez bien. J'en profite pour dire qu'il y a aussi des dispositifs qui permettent... Quand on est dans du locatif chez les bailleurs, il y a les bailleurs qui lancent des projets de rénovation, mais quand on est dans du logement individuel, et notamment quand on est propriétaire, il y a aussi des dispositifs nationaux, complétés par des dispositifs métropolitains qui sont d'ailleurs en train d'être retravaillés pour pouvoir avoir des rénovations énergétiques de qualité, qui sont largement aidées, vraiment, avec des aides très importantes. Je ne sais pas si vous avez vu d'ailleurs : on a été alertés un peu à la dernière minute, mais on a eu une visite vendredi de la Ministre du logement, qui venait lancer la nouvelle marque, comme elle dit, gouvernementale, France Rénov'. Et on était chez une Fleurysoise, puisqu'elle est d'abord

passée en préfecture, puis à l'ADIL, et ensuite pour illustrer les choses, c'était chez une Fleurysoise, avenue Gallouedec. Et on avait une jeune femme de 25 ans qui expliquait comment elle avait pu bénéficier d'aides conséquentes pour rénover une petite maison qu'elle avait achetée, avec plus de 50 % d'aide. Vraiment, elle disait elle-même qu'elle ne pensait pas qu'elle aurait pu être à ce point aidée. C'est évidemment bon pour elle et pour sa capacité à se construire, mais c'est aussi bon pour la planète, donc il ne faut pas s'en priver quand il y a des dispositifs comme cela. Et pour tout cela, on trouve les infos soit à l'ADIL, soit dans les points info énergie. Là aussi, peut être que nous, on pourra faire des informations auprès des habitants.

Adopté à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

8) Information relative aux prélèvements sur les chapitres de dépenses imprévues

M. LACROIX, Adjoint, expose

L'article L2322-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le maire rend compte au conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ce crédit ».

Par décisions du 28 septembre 2021, Madame la Maire a décidé l'utilisation :

- du crédit de dépenses imprévues d'investissement du budget principal afin d'abonder le compte 10226 « taxe d'aménagement » d'une somme de 1 325,99€ afin de procéder à la restitution de trop perçu en matière de taxe d'aménagement,
- du crédit de dépenses imprévues de fonctionnement du budget annexe Centre Culturel pour abonder le compte 6518 « autres » de 2 750,00€ afin de procéder aux engagements et mandatements des droits d'auteurs supplémentaires s'inscrivant dans le cadre de la manifestation « Réveil culturel ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2322-1 et L2322-2,

Considérant la communication des éléments au Conseil municipal,

Le Conseil municipal :

- prend acte de l'utilisation du crédit dépenses imprévues d'investissement et de fonctionnement tel qu'indiqué ci-dessus.

Monsieur LACROIX

Une délibération aussi assez technique, puisque nous devons faire face à des dépenses qui n'étaient pas budgétées, alors qu'elles sont assez minimes au vu du budget de la Ville, puisqu'elles sont de 1 325,99 euros en termes de trop perçu de taxe d'aménagement. Donc c'est une somme qu'il faut qu'on reverse aux services fiscaux, en sachant qu'il y a plusieurs dizaines de milliers d'euros, voire centaines de milliers d'euros sur les taxes d'aménagement ; il y a toujours des ajustements. Donc ce sont 1 325,99 d'un côté.

Et puis de l'autre côté, sur le budget annexe du Centre culturel, en tout cas une dépense imprévue de fonctionnement, il s'agit de 2 750 euros, qui correspondent à des engagements sur des droits d'auteur, puisque la Ville a eu – mais c'était un peu lié au réveil post-Covid, et donc au réveil culturel que Madame la Maire a souhaité, que l'équipe a souhaité – un nombre de spectacles qui n'étaient pas programmés au départ, quand on a fait évidemment le BP 2021, puisqu'on ne

connaissait pas la situation au printemps. Donc on a fait plus de spectacles qu'il n'était budgété à l'extérieur, hors les murs – ce n'était pas des spectacles de la Passerelle. Du coup on a une augmentation du nombre de droits d'auteur à régler, ce qui fait qu'on a ces deux sommes à inscrire dans le budget.

Techniquement, normalement on aurait pu faire une Décision modificative, une DM. Compte tenu de la faiblesse des sommes, il nous a semblé, avec le service des finances, qu'on pouvait la prendre sur l'enveloppe des dépenses exceptionnelles, qui doit être je crois budgétée autour de 20 000 euros annuels. On a de quoi faire. C'est ce qui a été décidé par Madame la Maire, puisqu'on est dans son pouvoir spécial. Cela a été décidé le 28 septembre 2021 par Madame la Maire. Donc on vous le présente maintenant pour acte en Conseil municipal.

Dont acte

SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

9) Acquisition d'une parcelle – rue du 11 Novembre 1918

M. LACROIX, Adjoint, expose

La Ville est sollicitée par Monsieur Pierre POTHEE qui souhaite lui céder la parcelle cadastrée AN 133, d'une surface de 80m², située à proximité de sa propriété 17 rue du 11 Novembre 1918. Conformément à l'article L.213-21 du Code de l'urbanisme, la Ville a saisi le service des Domaines le 7 avril 2021 afin de connaître la valeur vénale du terrain. Aucune réponse n'ayant été formulée dans le délai d'un mois, il peut être procédé librement à l'acquisition.

Il est ainsi proposé la reprise dans le domaine public de la parcelle à l'euro symbolique compte tenu que cet espace est entretenu depuis de nombreuses années par les services de la Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission Transition écologique - Rénovation urbaine - Patrimoine bâti - Logement du 11 mai 2021,

Vu l'accord de cession à l'euro symbolique de Monsieur POTHEE en date du 30 août 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide d'acquérir à l'euro symbolique, avec dispense de paiement, la parcelle AN 133 appartenant à Monsieur Pierre POTHEE, domicilié 17 rue du 11 Novembre 1918.

- autorise Madame la Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur LACROIX

Il s'agit d'une propriété, la propriété de Monsieur POTHEE qui est cadastrée avec plusieurs numéros, comme on le voit. Et il y a une parcelle, la parcelle 133, d'ailleurs dont personne ne peut connaître vraiment la propriété, puisque quand vous passez dans la rue du 11 Novembre à cet endroit-là, elle n'est pas dans la clôture de Monsieur POTHEE. C'est déjà un terrain enherbé, c'est déjà à l'extérieur. Cela fait des années que personne ne sait, et les services de la Ville entretenaient, tondaient cette partie. Donc Monsieur POTHEE nous en a parlé et il pensait qu'il pouvait être intéressant de régulariser la situation. Je crois que les services espaces verts savaient que ce n'était quand même pas la Ville. Mais en tout cas, cela nous permettra de faire ce qu'il y a à faire dessus, et puis à ce qu'elle fasse vraiment partie de l'espace public. On n'a pas reçu un avis des domaines, vu la faiblesse de la parcelle en général. On propose de la racheter, avec l'accord

évidemment du propriétaire, à l'euro symbolique, sachant que c'est la Ville qui prendra à sa charge, comme on le fait dans l'autre sens, les frais notariés. Les frais de bornage, on n'en aura peut-être pas, puisqu'elle est bornée par la clôture. Je pense qu'il y a une vérification de géomètre. Je crois que cela a déjà été fait d'ailleurs. Donc normalement il n'y aura pas de grands changements, si ce n'est l'acte notarié.

Madame la Maire

Je suppose que cela n'appelle pas de remarque particulière.

Adopté à l'unanimité

10) Acquisition de la propriété au 2 rue René Ferragu

M. LACROIX, Adjoint, expose

La Ville est sollicitée par les consorts PAPET qui souhaitent céder leur propriété située 2 rue René Ferragu, cadastrée AM 139,560,137,561,660,661,720, d'une superficie totale de 551m².

La maison existante datant de 1956, d'une surface de 65m², est aménagée sur sous-sol et possède une véranda, un garage intégré d'environ 20m² et une cave. Un second garage-atelier se situe en fond de jardin. Les biens seront démolis à l'issue de leur acquisition.

La propriété jouxte deux emprises communales accueillant les deux micro-forêts. L'objectif de cette acquisition est d'aménager un jardin public accroissant ainsi la surface d'espace vert la portant de 1.517m² à 2.068 m².

Dans son avis en date du 21 juillet 2021, le service des Domaines a fixé la valeur vénale des biens à 182 000,00€ avec une marge d'appréciation de 10 %.

Le prix de cession est fixé à 190 000,00€ au regard de la situation du bien en centre ville et de la surface du terrain.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la commission Transition écologique - Rénovation urbaine - Patrimoine bâti - Logement du 7 septembre 2021,

Vu l'avis du service des Domaines,

Considérant que cette acquisition permettra d'aménager un espace public complémentaire jouxtant les micro-forêts,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide d'acquérir la propriété des consorts PAPET située 2 rue René Ferragu au prix de 190.000,00€ hors frais de notaire.

- autorise Madame la Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur LACROIX

Une acquisition, mais celle-là plus importante, ou peut-être plus symbolique et plus stratégique, puisque, effectivement, c'est la propriété de Monsieur PAPET. Monsieur PAPET est décédé au mois de mars, je crois, et ses héritiers nous ont contactés pour savoir si la Ville était en possibilité d'acquisition, ou en tout cas avait la volonté d'acquisition de cette parcelle, sachant qu'il y avait déjà un emplacement réservé sur cette parcelle au niveau du plan d'urbanisme. Donc elle est au milieu des deux terrains communaux sur lesquels ont été implantés les micro-forêts. Donc il nous a semblé qu'il était quand même intéressant que cette parcelle, avec cette maison, revienne dans le

giron de la Ville, en sachant que la Ville n'a pas d'intérêt à garder la maison. L'intérêt sera de raser la maison et vraisemblablement de juxter ces deux parcelles de micro-forêts par de l'espace vert, un petit square. À regarder. On n'a pas encore travaillé la question. En tout cas, c'est ce qu'on propose de faire pour avoir un espace vert cohérent sur cette emprise, dont pourront se servir, que pourront utiliser un certain nombre d'habitants de Fleury.

Comme l'a dit Madame la Maire, c'est certes lié à un décès, mais c'est une opportunité pour la Ville. Cela fait plusieurs années quand même que cette maison est seule au milieu des terrains de la Ville. Donc on a une occasion là. Il y a une estimation des domaines. C'est une maison de 1956, qui est entre guillemets dans son état un peu d'origine, sur sous-sol. C'est un petit pavillon, avec un terrain de 551 mètres carrés. L'estimation des domaines a été faite et on a convenu d'un prix de vente de 190 000 euros, avec les héritiers. Il n'y a pas beaucoup plus à dire.

Madame la Maire

Si ce n'est que Monsieur PAPET aura eu la joie, parce que je crois que c'était une joie, de voir la première micro-forêt, mais malheureusement pas la deuxième, alors qu'il attendait cela.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur SILLY.

Monsieur SILLY

S'il n'y avait pas eu cette délibération, on aurait pu être parfaitement d'accord et voter main dans la main. Mais j'ai peur de ne pas vous suivre, ainsi que le groupe, sur cette délibération.

Si j'ai bien compris, et c'est confirmé ce soir, on achète une maison destinée à être rasée pour y faire un parc avec, et je crois que cela a été dit en Commission, la volonté de déplacer le transformateur électrique qui se trouve en limite de propriété. En tout cas il y a la volonté de le faire, s'il y avait une possibilité. La démolition de la maison indique la remise en terre du site, en tout cas l'évacuation des gravats ; on retire les fondations et on remet de la terre pour remettre le site propre. La phase d'aménagement, puisque si on est sur un parc, peut-être y aura-t-il des petits jeux, des bancs.

J'ai du mal à voir comment – je n'ai plus la taille exactement mais on est sur 500 mètres carrés je crois, 550 – on peut, à l'heure où l'argent public se raréfie et où d'ailleurs on a une pénurie de logements à l'échelle de la Métropole – Madame la Maire, vous vous en faites souvent l'écho ici ou ailleurs –, mettre au bas mot 300 000 euros sur un parc de 500 mètres carrés. En tout cas, mais peut-être allez-vous éclairer ma lanterne cette fois-ci, j'ai du mal à comprendre ce choix, et j'aurai bien du mal, mais je pense que vous aussi, à expliquer aux Fleurysois que 551 mètres carrés pour un parc avec peut-être 4 ou 5 bancs peuvent coûter plus de 300 000 euros, parce qu'on va être là-dessus à la fin.

Madame la Maire

Non seulement je ne vais pas avoir de mal, mais je ne vais pas être toute seule. Je vais laisser Monsieur LACROIX répondre.

Monsieur LACROIX

La réponse quasi simple serait de dire « vous savez, c'est de l'urbanisme ». Malheureusement, la Ville n'en acquiert plus assez, parce qu'elle a consommé beaucoup de réserves foncières qui avaient été faites auparavant, il y a quelques années, quelques dizaines d'années, ce qui fait que maintenant on est y compris un peu embêtés avec la gestion de notre foncier. Après, cela s'appelle de l'urbanisme. Je rappelle qu'il y avait un emplacement réservé sur cette parcelle, emplacement réservé que je n'ai pas placé ; emplacement réservé qui a été placé par la majorité précédente, qui avait donc des vues sur cette parcelle. Cette parcelle effectivement est héritière – on l'a déjà dit puisqu'on a déjà échangé à l'époque de l'implantation des micro-forêts – de la ZAC Cœur de Ville voulue par Pierre BAUCHET à l'époque, avec le combat historique de Monsieur PAPET et d'un certain nombre de riverains et de Fleurysois pour empêcher que cette zone... Je rappelle qu'il y avait des maisons de chaque côté. Il y avait trois maisons, qui ont été d'ailleurs à l'époque – je ne sais pas, il faudrait peut-être se replacer à l'époque, abattues par la Ville de Fleury-les-Aubrais. De chaque côté des micros forêts, il y avait des maisons que la Ville s'est empressée de faire abattre, je dis bien empressée, à l'époque, alors qu'il y avait une maison d'ailleurs historique qui était une

Ville de Fleury-les-Aubrais

petite ferme qui donnait sur la rue Marcelin Berthelot, qui était une ferme de la fin du 19^e siècle. Et on avait proposé d'en faire un musée à cette époque-là. Effectivement, maintenant, il se trouve que Monsieur PAPET est décédé ; il a gagné les procès qu'il avait eu puisque dans les maquettes de Fleury Cœur de Ville on avait un immeuble de chaque côté de cette propriété. Je me souviens très bien des présentations faites en ces années-là. Et Monsieur PAPET a gagné son procès contre la Ville. Par contre, il y a un emplacement réservé qui a été mis sur cette propriété. Là on avait le choix, soit de laisser cette maison se vendre normalement, sans ne rien pouvoir y faire pendant je ne sais pas combien d'années, jusqu'à ce que la maison soit de nouveau en vente, peut-être ; soit de se porter acquéreurs de cette propriété. On a fait le choix effectivement de se porter acquéreurs de cette propriété. Mais je vous le dis : cela s'appelle de l'urbanisme.

Des terrains, il y en a qui sont vendus ; je pense par exemple au Clos du Perron. Ce sont un peu plus de 480 000 euros, le Clos du Perron. Après il y a la clause de retour à meilleure fortune. Et puis là, on achète, ce sont 190 000 euros. Il y a de petits terrains qu'on achète. Évidemment, même s'il y avait beaucoup d'opportunités comme cela, je vous le concède Monsieur SILLY, la Ville de Fleury-les-Aubrais – ce n'est pas celle d'Olivet qui a un budget je crois de près de 1 million d'euros pour acheter du foncier tous les ans – n'a pas un budget aussi important. Là, je crois qu'il ne s'est pas trouvé ce type d'opportunité depuis plusieurs années. Vous savez, à chaque fois qu'il y a une vente d'une maison ou d'une parcelle, la Ville a un droit de préemption. Donc on peut l'exercer ou pas. On n'exerce pas de droit de préemption ou très rarement. Donc là l'opportunité se présente et il nous semble vraiment qu'il faut la saisir, parce qu'en termes d'urbanisme, on aura quelque chose de cohérent.

Effectivement, cela a une valeur, mais vous n'achetez pas la valeur de ce que vous allez en faire. Je rappelle que l'estimation des domaines – on l'a dit en Commission – est basée sur le bien ; elle n'est pas basée sur l'utilisation que vous allez en faire. Elle est basée sur le bien tel que vous l'achetez. Donc à un moment vous allez vendre un terrain qui n'est pas viabilisé comme le Clos du Perron, où il n'y a pas de route, il n'y a pas de réseau, et vous allez le vendre que 500 000 euros, j'arrondis, alors qu'il va y avoir une vingtaine de maisons faites dessus, donc la valeur est bien plus importante. Mais ce n'est pas nous qui les construisons. Et de l'autre côté, vous avez parfois un terrain dont vous avez besoin ou que vous souhaitez acquérir, en termes d'urbanisme, d'accès ou d'utilité publique, et vous valorisez au prix de l'achat. Parce que si on spoliait le propriétaire en disant aux héritiers « votre maison, elle nous intéresse » mais du coup on ne vous l'achète que 50 000 euros, on n'en a pas le droit non plus. La seule chose qu'ils peuvent faire, un héritier ou une personne morale, c'est de nous faire un don, éventuellement. Des fois, les dons, ce n'est pas toujours simple à accepter, parce qu'il y a souvent des contraintes derrière. Mais en tout cas, là ce n'était pas le cas. Ils étaient très contents que cela puisse être repris par la Ville. Après ils n'étaient quand même pas à vouloir faire un don ; c'est tout à fait leur droit et c'est normal. Donc nous, on juge que c'est une opportunité d'urbanisme pour la Ville de Fleury-les-Aubrais.

Après, si dans un prochain mandat d'autres élus – parce que j'ai bien entendu les débats quand on a fait les micro-forêts : certains voulaient construire dessus – veulent enlever les espaces verts et en faire de la construction, libre à eux de le faire. En tout cas, ce n'est pas notre vocation. Nous on est là pour faire un espace d'espaces verts avec des micro-forêts, et certainement quelque chose d'agréable entre les deux. C'est un choix.

Madame la Maire

Monsieur SILLY.

Monsieur SILLY

Simplement, ma difficulté n'est pas tant sur le fait que la Ville s'empare d'une opportunité comme celle-là ; pas du tout. Même le prix ne me choque pas. C'est la finalité du projet. Mais cela fait, et vous l'avez souligné, un désaccord politique majeur. Entre tout de même deux pico-forêts qui ont coûté 31 000 euros les deux je crois, je trouve que la somme dans ces quelques mètres carrés commence à s'envoler, parce qu'on va être sur un montant de plus de 300 000 euros.

Et puis je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée de densifier l'ensemble de la parcelle, si on prend les deux sites aménagés il y a quelques temps et la future maison démolie. J'ai regardé un petit peu les plans qui ont été fournis. D'ailleurs on est passés devant le site, avec Stéphane

KUZBYT, vendredi soir à la suite de la remise des instruments. C'était à l'école Jules Ferry. J'y étais attentif et j'ai constaté qu'il y avait deux maisons, deux parcelles, et qu'on avait juste à côté l'école Jules Ferry. Dans une logique prévisionnelle, on aurait pu imaginer que ces trois parcelles finalement soient conservées aussi pour, un jour... Ce n'est pas la destination aujourd'hui. Aujourd'hui, on y investit de l'argent alors que cela aurait pu rester effectivement une réserve foncière dans la perspective où un jour, en l'occurrence ce sont les parcelles numérotées 76, 77, 78 et 865, et d'autres en périphérie, elles auraient pu se raccrocher au multi-site de Jules Ferry.

Madame la Maire

Sauf que si l'on ne l'achète pas, elle va être rachetée, et là on ne pourra plus rien faire. Donc on rachète. Et on rachète avec cette perspective de faire profiter... Et ce ne sont pas forcément des aménagements coûteux. Bien sûr, il va falloir faire détruire. Évidemment, on va démolir parce que de toute façon, quel que soit le projet, il va falloir détruire, il va falloir démolir. Mais après, moi je tiens surtout, en tout cas dans un premier temps, à ce que les Fleuryssois puissent profiter des deux îlots de fraîcheur que vont constituer ces micro-forêts, en pouvant venir s'y rafraîchir, enfin se poser à cet endroit-là dans les périodes de canicule. Que ce soit proche d'une école, cela me semble bienvenu également. Cela n'empêche pas d'avoir une réflexion sur une extension du site de l'école. Cela n'empêche rien. On se préserve juste la possibilité de pouvoir penser les choses. Parce que si on passe à côté de cette opportunité-là, on ne pourra plus rien penser à cet endroit.

Monsieur LACROIX

Très rapidement, il y a ces micro-forêts ; on sait que vous n'en partagez pas l'idée. Je disais tout à l'heure un petit peu sur le ton de la boutade que peut-être dans 20 ans ou 30 ans, je n'en sais rien, ou même avant, dans 15 ans ou dans 20 ans, on aura besoin d'étendre l'école, et peut être qu'un jour – enfin, il y a quand même des maisons entre les deux – ces terrains seront à utiliser. Je ne l'espère pas, parce qu'on espère quand même que ces micro-forêts vont donner quelque chose. On croit à ce projet. En tout cas, on aura quand même du terrain qui sera de toute façon à la Ville. C'est comme une propriété foncière.

Vous savez, Monsieur SILLY, ce qu'il y avait sur ces terrains, sur ces fonciers de maisons qui ont été abattues depuis 20 ans ? C'était deux terrains vagues. Il y a eu un vague projet, côté rue Marcelin Berthelot, de faire un jardin partagé avec les enfants des écoles. Vu où c'est placé, cela a moyennement pris. C'était peut-être un projet intéressant, mais en tout cas cela n'a pas marché. Et on avait deux espèces de trucs herbeux, mais qui ne servaient à rien. Hormis dans des clos, hormis dans des endroits où vous avez du foncier qui n'est pas du tout bâti, au clos de la Porte, au Clos de l'Arche, où la Ville a des parcelles, elle n'a pas toutes les parcelles, elle a quelques parcelles, on peut avoir des terrains entretenus un peu de façon a minima. Mais là, vous ne pouvez pas. À un moment, vous vous seriez trouvés avec une espèce de terrain vague qui, pour le coup, aurait été assez grand. Après on nous aurait dit « oui mais non, cela n'est pas entretenu, la Ville n'est pas propre ». Donc il faut quand même avoir cette vision-là et on est obligé d'y faire quelque chose.

Moi je souhaite que les micro-forêts se développent le plus possible et qu'on ait un bel espace d'ici quelques années, avec une petite partie qui soit accessible. Parce que la problématique des micro-forêts, c'est qu'on ne peut pas normalement trop rentrer dedans, parce que sinon on empêche la pousse. Donc là, il serait peut-être intéressant de profiter de cet îlot de fraîcheur. Mais je laisse Monsieur FOURMONT, avec les services des espaces verts, du cadre de vie, échafauder des projets – on en a un petit peu discuté –, avoir une petite partie intégrée dans ces micro-forêts.

Donc c'est une opportunité, très clairement. C'est une opportunité qui de toute façon, comme je vous l'ai dit, était inscrite de longue date dans le PLU communal. Après, si on achète la maison, on ne peut rien en faire en tant que telle. Si cela avait été un autre bâtiment, une maison de plain-pied, peut-être qu'on aurait pu se poser la question d'un service municipal, d'un je ne sais pas quoi. Enfin bref, là ce n'est pas le cas. C'est une maison en sous-sol. En tout cas, le choix est ce qui nous paraît le plus pertinent.

Vous savez, il y a des habitants encore hier sur le marché qui me disent : « Ce qui est dommage, ce que vous avez fait à l'Abbé Pasty, c'est joli mais moi j'aurais préféré qu'on plante des arbres à l'Abbé Pasty. » J'ai dit : « Vous savez, on ne va pas casser une place, malgré tout, qui est quand

même très minérale mais très récente. Elle est quand même en bon état. » Là, pour le coup, si vous réaménagez complètement la place Abbé Pasty, ce sont certainement plusieurs centaines de milliers d'euros qu'il faut mettre. Moi je pense qu'il vaut mieux l'utiliser différemment. Elle est comme cela. Je ne suis pas sûr qu'on l'aurait conçue comme cela, enfin que je l'aurais conçue comme cela. Elle a 20 ans, elle est comme cela. Pour l'instant je pense qu'il faut la garder. Après, à cet endroit-là, si on peut effectivement avoir un espace vert, un espace naturel, tant mieux. Après, c'est notre positionnement.

Monsieur KUZBYT

Je vais droit à l'essentiel. Nous sommes favorables à l'acquisition de cette parcelle et de cette maison. Il y a une logique, une logique historique en fait, mais une logique lorsque l'on regarde les plans. Des deux côtés, la Commune possède les parcelles. C'est ce qui nous conduits à être favorables à cette acquisition.

Ce qui nous conduits aussi à y être favorable, c'est que cela ouvre les champs des possibles, on pourrait dire, des possibles pour l'avenir. Monsieur LACROIX y a fait référence. Il y a eu un débat il y a quelques mois, non pas dans cette enceinte je pense, mais c'était à la Passerelle, sur les micro-forêts. Nous pensons que cet emplacement est stratégique pour Fleury-les-Aubrais, parce qu'il se situe à un carrefour, au carrefour d'un quartier récent, La Bustière. Il se situe à un carrefour d'un axe structurant, la rue Marcelin Berthelot. Et il se situe aussi extrêmement proche de la place Abbé Pasty, du centre commercial de Lamballe et de tout le quartier Lamballe.

Vous avez parlé d'urbanisme, Monsieur LACROIX. On essaie également nous-mêmes d'en parler et, de ce point de vue-là, je suis content ou satisfait que l'on utilise le même vocable en la matière. Parler d'urbanisme à cet endroit-là, c'est repenser la mobilité entre un quartier ancien, une place Abbé Pasty, un centre commercial qui n'est pas très loin. Cela peut être aussi le point de départ, si l'on retravaille ce carrefour – et on sait bien que dans ce carrefour il y a des problèmes, et des problèmes de de toute nature – d'une réfection du premier tronçon de la rue Marcelin Berthelot, qui pourrait être le tronçon, ce carrefour en question, jusqu'à la Belle Cycliste. Il n'y a pas si longtemps que cela, en Commission générale, nous avons évoqué un certain nombre de travaux de voirie, et nous avons en particulier évoqué la question de la réfection de la rue Marcelin Berthelot, tout en se disant, tous et toutes, et nous étions toutes et tous d'accord, que cela ne se fera pas en une fois, qu'il faudra bien commencer par un premier tronçon. Moi je pense, et nous nous pensons, que repenser ce carrefour qui est à l'angle de la rue Marcelin Berthelot et de la rue René Ferragu peut être un point de départ pour repenser notre centre-ville. C'est pour cela que nous y sommes favorables. Acquérir une maison à un autre endroit : on aurait probablement levé la main pour voter contre. Mais ici, nous y sommes favorables.

Ce qui nous gêne, c'est que dans le corps de votre délibération, vous fléchez l'acquisition sur un projet. Vous nous indiquez qu'il y a possibilité d'acheter une maison qui a un grand intérêt pour la Commune, et vous nous expliquez immédiatement que ce sera pour aménager un jardin public, permettant ainsi d'accroître la surface d'espaces verts d'un peu plus de 500 mètres carrés – donc on passerait de 1 500 à 2 000 mètres carrés. Vous nous expliquez également, dans le bas, « considérant que cette nouvelle acquisition permettra d'aménager un espace public complémentaire jouxtant les micro-forêts », etc., alors à ce moment-là il est proposé d'acquérir le bien. Cela nous pose difficulté. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que cela arrive, et chaque fois, quand cela nous gêne, on ne manque pas de le faire savoir. C'est que dans la même délibération, vous nous faites voter deux choses complètement différentes. Nous sommes d'accord pour l'acquisition de la maison, mais nous ne sommes pas d'accord sur le projet. J'entends, je comprends la logique de votre projet, qui est dans une certaine forme de continuité. Donc je comprends la logique. Mais vous comprendrez aussi que, quand on a sur une période de 20 ans acheté déjà trois maisons, qu'on va en racheter une quatrième... Monsieur SILLY tout à l'heure parlait d'au bas mot 300 000 euros : si on rajoute les trois maisons du passé, on n'est plus dans les 300 000 euros. Le petit accroissement de 500 mètres carrés sur lequel on pourra mettre quelques bancs, au final, il va plutôt être proche des 700 000 euros. Nous, cela nous gêne énormément. Je ne me vois pas, nous ne nous voyons pas expliquer aux Fleuryssois que la Commune a dépensé 700 000 euros sur 20 ans pour, au final, installer quelques bancs. Cela nous pose plus qu'une difficulté, puisque nous ne sommes pas d'accord sur votre projet.

C'est pourquoi, nous vous proposons un amendement à cette délibération, que j'ai ici.

Madame la Maire

Non, mais, Monsieur KUZBYT, je vais vous arrêter tout de suite, parce que les amendements ne peuvent porter que sur le délibératif et pas sur les considérants. Nous, on expose nos motifs. D'ailleurs, si on ne les avait pas mis, vous nous auriez dit « vous exagérez, parce que vous pourriez nous dire à quoi vous voulez que cela serve ». Mais ce qui est demandé de voter, c'est : « décide d'acquérir la propriété des consorts PAPET situés 2 rue René Ferragu au prix de 190 000 euros hors frais de notaire ; autorise la Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette affaire. » Rien d'autre. Ce qui est voté, ce n'est rien d'autre. Peut-être que, dans ce cas-là, vous pouvez faire une explication de vote, qu'on consignera au PV. Mais si l'amendement ne porte pas sur le dispositif qui est voté lui-même, je vais vous arrêter. Je ne vais pas changer mes considérants, qui sont notre intention.

Monsieur KUZBYT

Madame la Maire, le règlement du Conseil municipal nous permet de déposer un amendement, par écrit.

Madame la Maire

Très bien.

Monsieur KUZBYT

Il est là et je peux vous le remettre. Je vous en donne deux exemplaires, peut-être.

Madame la Maire

Oui.

Monsieur KUZBYT

Peut-être à l'autre groupe d'opposition.

Madame la Maire

Je vous propose, pour que je puisse l'examiner, qu'on suspende la séance quelques instants. Je suspends la séance pour 10 minutes.

La séance est suspendue.

Madame la Maire

La proposition d'amendement consiste à retirer un retirer le passage suivant : « Les biens seront démolis à l'issue de leur acquisition. La propriété jouxte deux emprises communales accueillant les deux micro-forêts. L'objectif de cette acquisition est d'aménager un jardin public accroissant ainsi la surface d'espaces verts, la portant de 1 517 mètres carrés à 2 068 mètres carrés. » Donc il s'agit d'enlever ces trois phrases, le reste de la délibération ne changeant pas. Voilà la proposition d'amendement.

Je vais vous donner ma position. Moi je souhaite afficher clairement nos intentions quant à cette parcelle. On le fait et ce ne sont pas 700 000 euros pour quatre bancs publics ; ce sont 190 000 euros pour se préserver la possibilité de permettre aux Fleuryssois de venir profiter de deux îlots de fraîcheur que vont constituer les micro-forêts.

Moi je souhaite qu'on maintienne le message politique que nous adressons dans l'argumentation de cette délibération. Encore une fois, le dispositif qui est mis au vote ne change pas ; c'est juste notre intention qui est affichée. Je le redis : je crois que si nous ne l'avions pas mis, on aurait pu nous reprocher de ne pas afficher ces intentions. Et permettre à l'ensemble des Fleuryssois de venir profiter de ces îlots de fraîcheur. Et je fais le lien aussi, par exemple, avec la convention Ville aidante Alzheimer : je me dis que, si on arrive à faire en sorte que les personnes âgées puissent venir profiter de cet îlot de fraîcheur, on sait qu'elles sont particulièrement sensibles en période de canicule, si on peut y faire des choses aussi avec la petite enfance, avec les personnes handicapées, je trouve cela bienvenu, et je trouve qu'il est important qu'on puisse le dire et l'afficher.

Donc je vais, comme le règlement intérieur, j'allais dire m'y oblige. Mais j'ai le choix, en vertu du règlement intérieur, soit de le soumettre au vote soit de le renvoyer en Commission. Moi je souhaite qu'on tranche tout de suite, parce que je veux que cela aille vite, cette acquisition, sinon on risque de perdre du temps et je ne voudrais pas que cela nous passe sous le nez ou qu'on en arrive à des procédures. Et puis pour les vendeurs. Donc je vais le soumettre au vote, et je vous le dis : moi je ne voterai pas cet amendement ; je voterai contre et d'ailleurs je proposerai la délibération non modifiée.

Je vais commencer par mettre cet amendement au vote. Y a-t-il d'autre prise de parole avant ? Non. Je soumetts l'amendement présenté par le groupe Écologie et Citoyenneté, par la voix de Monsieur KUZBYT.

Amendement rejeté.

8 pour : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, MM. LE BEUZE, BLANCHET, KUZBYT, Mme BOUR

27 contre : Mme CANETTE, M. LACROIX, Mme MONSION, M. CHAPUIS, Mme COULON, M. FOURMONT, Mme BRIK, M. MARTIN, Mme BORGNE, M. DUNOU, Mme BRUN-ROMELARD, MM. VARAGNE, BOITIER, Mme PIVERT, MM. LEFAUCHEUX, METAIS, Mme GOUESLAIN, M. AUBRY, Mmes GUYARD, PERCHERON, M. BOSSON, Mme PEREIRA, MM. MEDDAH, DELAPORTE, Mme SPINACCIA, MM. TERNISIEN D'OUVILLE, NIOMBA DAMINA

Madame la Maire

Je vais ensuite soumettre la délibération non modifiée au vote.

Monsieur TERNISIEN D'OUVILLE

Je suis Fleuryssois depuis 1996. J'habite dans le quartier dont on parle, rue Georges Simenon. C'est probablement une rue que pas grand-monde connaît, une petite rue qui donne sur la rue Gustave Roland. J'ai vu ce quartier se transformer complètement. Quand je suis arrivé, il y avait deux cages de foot et un terrain vague. Donc j'ai vu arriver le tram, avec tous les aspects positifs qu'il y a pu avoir – merci, Monsieur SUEUR, et Monsieur BAUCHET aussi je crois pour la prolongation jusqu'au bout, pour être complètement honnête. J'ai vu arriver les immeubles, tout l'aménagement qui a été fait sur Bustière, qui est de mon point de vue relativement réussi : ce n'est pas trop densifié ; il y a de petites maisons ; les immeubles sont raisonnables, peut-être un peu chers pour certains, mais bon.

Par contre, le grand manque, c'est l'espace vert. Il a été oublié. Il y a une petite partie privative dans la résidence senior. Il y a un petit square rue Bustière, où les enfants peuvent jouer. Mais il n'y a rien comme espace vert. Donc vous partez de la rue René Ferragu, que je connais bien – je me balade, je suis retraité et je promène mes chiens dans ce coin – et vous allez jusqu'à la gare : vous ne rencontrez pas un centimètre d'espace vert, jusqu'à ce que le travail soit fait avec les micro-forêts. Je me demandais justement ce qui allait se passer pour cette parcelle qui reste. C'est évident. En plus, ce n'est pas quelque chose d'irréversible, donc il peut y avoir d'autres choix qui seront faits après. Mais au moins dans l'immédiat, ce sera une bonne chose. Et quand on connaît les étés qu'on a pu avoir, je vous rappelle quand même qu'il y a une résidence seniors juste à côté, à 200 mètres. Donc les îlots de fraîcheur peuvent être diablement utiles dans ce cas-là. Ce n'est pas un EHPAD. Dans la résidence seniors, les gens n'ont pas le même niveau d'assistance. Ils sont en meilleur état, heureusement. Mais je les vois sortir, faire leur balade. Ce point de chute, pour l'instant, n'est pas utilisable, mais avec cette parcelle équipée comme c'est proposé, ce sera un grand plus. Après l'avenir amènera peut-être d'autres choses. Mais au moins ce sera fait.

Madame la Maire

Monsieur KUZBYT, Monsieur SILLY.

Monsieur KUZBYT

Merci, Madame la Maire. Une réaction tout d'abord à ce premier vote, pour vous dire que je

regrette le sens du vote de votre majorité. On a essayé de vous expliquer qu'on était prêts à voter une délibération dès lors qu'elle était légèrement modifiée. Monsieur TERNISIEN D'OUVILLE, qui vient de s'exprimer, rappelait aussi que rien n'est figé dans le marbre pour l'avenir et qu'on pourra éventuellement, dans un avenir proche ou plus lointain, repenser l'aménagement de cet endroit, de de cet espace. Je finis par avoir le sentiment, ou en tout cas je me questionne : est-ce que cela vous gêne si on vote une délibération que vous présentez ? On vous explique qu'on est prêts à la voter.

Madame la Maire

Je vous invite même à la voter, Monsieur KUZBYT.

Monsieur KUZBYT

Il suffit de la modifier un peu, et vous n'accédez pas à notre requête. Donc c'est la réaction à ce premier vote.

Après j'ai une question. J'ai une question plus concrète. Je me demandais si vous aviez les crédits budgétaires nécessaires pour engager la collectivité sur cet achat, parce que j'ai le souvenir que dans le cadre de la préparation du budget 2021, j'avais soumis l'idée et j'avais cru comprendre qu'elle n'avait pas été retenue de prévoir des crédits budgétaires pour procéder à des acquisitions au cas où des opportunités se présenteraient. Donc là, on est dans le cadre d'une opportunité, et je n'ai pas le souvenir que ces crédits budgétaires étaient prévus.

Monsieur SILLY

Je regrette aussi, sur le sujet de l'amendement. Je vous l'ai dit au départ, mais peut-être n'ai-je pas été assez clair : moi, je n'ai aucun problème avec le fait que la Ville achète des parcelles, bâties ou non bâties, à destination d'être une réserve foncière. Depuis tout à l'heure, c'est rappelé. On achète une réserve foncière, et cela arrive de tout temps. Le problème, c'est qu'on n'achète pas une réserve foncière ; on achète une réserve foncière qui immédiatement va être convertie en un parc ou un jardin public. Je n'ai absolument rien contre cela. Simplement, ce que je suis en train de vous dire, c'est que sur cette somme que nous allons mettre dans ce projet-là, on est cher par rapport, au final, à la destinée du projet. C'est-à-dire que l'acquisition de ce terrain de 551 mètres carrés va coûter, son achat, son aménagement, plus de 300 000 euros. Et cela n'est pas, encore une fois, la somme que nous étions prêts à mettre dans ce projet.

Ensuite, Stéphane KUZBYT a eu tout à fait raison de dire que sur ce carrefour on avait tout intérêt, mais maintenant, il y a les micro-forêts. Alors on ne va pas déplanter ce qu'on a planté il y a six mois. Mais il est vrai qu'on aurait pu réfléchir. Moi je pense aussi au tram, qui n'est pas en ligne droite dans ce secteur-là, et peut-être qu'on aurait pu casser la courbe de manière à ouvrir la rue René Ferragu par exemple, pas tout de suite, pas dès demain, mais peut-être d'ici deux, trois ans. Lorsqu'il aurait fallu refaire les voies, lorsqu'on serait arrivés au moment de refaire la rue Marcelin Berthelot, on aurait pu casser, de manière à ouvrir davantage, à sécuriser aussi pour avoir deux couloirs pour le tramway, deux couloirs pour les voitures, de manière à ouvrir vers la gare. On aurait pu réfléchir, s'il n'y avait pas une micro-forêt à un giratoire pour supprimer le feu, et peut être même, et je vous le dis, la nuit, casser la vitesse dans ce secteur. Notre collègue le sait bien : cela roule extrêmement vite. Bref, on aurait pu. Mais maintenant, il y a les micro-forêts, donc on adapte le projet parce qu'il y a les micro-forêts.

Donc nous, on va rester sur notre position de départ, à savoir que nous ne sommes pas d'accord, que nous trouvons que c'est beaucoup trop d'argent et que globalement cela manque un peu de vision. Donc on votera contre.

Madame la Maire

Non, on ne manque pas de vision. Bien sûr qu'on est sur une vision. On est sur la transition face au changement climatique. On est sur le confort et la santé des Fleurysois. C'est parce que vous ne voulez pas l'entendre ou le reconnaître, mais les micro-forêts, ce n'est pas du gadget. C'est là où il est notre point de désaccord. Mais moi je vous le dis : avec les micro-forêts, on est sur un sujet de fond ; îlots de fraîcheur, réservoirs de biodiversité et pièges à carbone, voilà ce dont il s'agit.

Vous parliez de manière un peu ironique ou sarcastique de pico-forêts, mais on est sur de grandes

Ville de Fleury-les-Aubrais

micro-forêts. J'avais entendu pendant la campagne des nano-forêts. Mais le principe même des micro-forêts, qu'on n'a pas inventé, qu'on a repris ici, qui est un concept qui est travaillé sérieusement, ce n'est pas du gadget. Pour une micro-forêt, je le dis souvent, la taille minimale requise c'est l'équivalent de 6 places de parking. Moi je préfère des îlots de fraîcheur, de biodiversité et des pièges à carbone, et des îlots verts, plutôt que des places de parking, surtout dans des espaces très minéralisés, quand on est dans le centre. Donc là on est sur des parcelles qui sont conséquentes. Il y en a deux l'une à côté de l'autre. Et faire en sorte que les Fleurysois puissent venir bénéficier de cette chaleur dans les périodes de canicule, c'est à mon sens extrêmement important.

Je vous le dis : oui, cela répond à une vision de Ville en transition et de résilience du territoire face au changement climatique.

Monsieur VARAGNE

Je vois que cela chagrine nos amis de l'opposition, qu'on n'ait pas adopté cet amendement. Je vais vous expliquer pourquoi moi j'ai voté contre, et je pense que l'avis sera partagé. Dans ces temps un peu troublés, où on a quand même deux tiers des électeurs qui ne vont pas voter, je pense que les élus ont le devoir d'être sincères. On a effectivement le projet de créer un espace vert ici. Je ne suis pas pour qu'on le cache dans la délibération. Je suis pour qu'on l'inscrive. Vous avez tout à fait le droit d'être contre la création d'un espace vert à cet endroit-là. Il n'y a aucun souci. Ou d'être pour. On a le droit d'être contre ou d'être pour. Mais moi je suis pour ce projet ; je ne suis pas pour qu'on cache le projet aux habitants de la Ville de Fleury-les-Aubrais. Et puisque nous avons ce projet-là, je suis pour que cela figure dans les considérants.

Madame la Maire

Monsieur LACROIX, et puis on va passer au vote.

Monsieur LACROIX

Il y a deux ou trois sujets. On va commencer sur les premiers sujets. Je vais revenir sur les sujets d'urbanisme ou les sujets techniques. On a bien compris votre positionnement et Sébastien VARAGNE le disait. Moi je n'ai pas de problème avec cela non plus, Madame la Maire non plus, personne n'a de problème. On a travaillé des sujets. On a des convictions, en tout cas on porte des sujets, sur les micro-forêts. Et là il nous semble qu'il est intéressant de faire un espace vert à cet endroit-là. Évidemment, si on avait fait cet espace vert en plein milieu du Clos de l'Arche, cela nous aurait coûté moins cher, il faut être honnête, mais il n'aurait pas servi pareil. D'abord, ils y sont déjà, les espaces verts. Donc évidemment, toute la particularité des espaces verts quand on est en milieu urbain et qu'on veut en créer, c'est qu'en général cela se fait au détriment d'espaces construits, en tout cas sur des espaces construits, l'espace vert regagne un peu sur le béton ou sur la pierre. Donc évidemment, le coût n'est pas le même. Il est clair que si on avait acheté un terrain au fin fond d'un bois, le bois des Foulons, cela nous aurait coûté moins cher, c'est clair. Première chose.

Après, sur la maison en question, de la rue René Ferragu, vous nous dites en gros que c'est bien, mais 190 000 euros... Je vous l'ai dit : le budget, ce n'est peut-être pas 300 000, mais en tout cas on n'est plus dans cet esprit-là que simplement 190 000. Je n'ai pas de souci là-dessus. Je l'ai dit en Commission d'ailleurs. C'est pour cela qu'on est très clair. J'ai dit qu'il faut compter la destruction de la maison, et après l'aménagement. L'aménagement se fera peut-être de manière un peu progressive. Si cela se trouve, on en fera une partie tout de suite et peut-être une partie complémentaire dans un deuxième temps. Donc cela, c'est une première chose.

Après, quand on agglutine les chiffres comme cela, il est clair qu'on peut atteindre des sommes assez astronomiques. Tout à l'heure j'entendais Stéphane KUZBYT qui lui, carrément, additionnait l'ensemble de la rue : c'étaient trois maisons qui ont été achetées il y a 20 ans. Ce n'est pas nous qui les avons achetées. Je ne suis pas sûr qu'il fallait les acheter. J'étais plutôt pour les laisser. Le problème ne se poserait plus d'ailleurs sur les micro-forêts si ces maisons étaient là. Vous n'auriez même plus le sujet. Du coup, il nous dit qu'à la fin cela fait 700 - 800 000 euros. Évidemment. Sur 20 ans d'ailleurs, ce n'est pas non plus extraordinaire. Je vous rappelle quand même qu'on est une collectivité territoriale avec un budget de l'ordre de 31 - 32 millions d'euros par an, plus l'investissement. Évidemment, quand vous donnez des chiffres comme cela à un particulier... Les

moindres travaux que vous faites, et vous le savez bien, on est vite à plusieurs dizaines de milliers d'euros quand on est une collectivité. Il y a quand même des sujets où, toute proportion gardée, il faut ramener les ratios en fonction de l'endroit où l'on se trouve. En tant qu'adjoint aux finances, j'aurais pu acquérir ce terrain comme terrain de jardin, et cela aurait été bien. Mais malheureusement, il y a une maison dessus.

Donc il y a deux choix : soit on laisse passer, soit on achète. Nous, on a décidé d'acheter. Sébastien VARAGNE le disait, et Madame la Maire : on a décidé d'acheter, et en plus on affiche ce qu'on veut faire. On dit ce qu'on fait et on fait ce qu'on dit. Il y a quelqu'un qui avait dit cela à une époque, je crois. Donc cela, c'est clair.

Après, Monsieur SILLY, quand je vous écoute, on part de la maison rue René Ferragu et on refait la moitié de Fleury. Parce que, excusez-moi du peu, pour le coup, au niveau financier, refaire le carrefour de l'Abbé Pasty, redéplacer la courbe du tram... parce qu'il y a un peu de voirie, comme vous dites, mais il n'y a quand même pas qu'un peu de voirie ; c'est un peu plus complexe que cela. Il y a des caténaires, la signalisation, il y a tout à refaire, il y a tout l'espace public autour. Et en plus, vous ne solutionnez pas. Vous n'avez plus d'espace vert. Parce que si vous décalez du côté nord, c'est-à-dire du côté des terrains, le foncier de la Ville, vous vous trouvez avec une route qui va être un peu plus large. Éventuellement, peut-être, vous pourrez faire à cet endroit-là un passage un peu partagé, piétons, cyclistes, et après vous vous trouvez avec les voies du tram, sur lesquels vous ne ferez rien. Est-ce qu'on peut considérer comme espace vert ? Monsieur TERNISIEN D'OUVILLE le disait tout à l'heure : la partie du tram qui est engazonnée, oui, visuellement c'est un espace vert. Mais bon, je vous défends un peu de vous y promener dedans. Enfin le but ce n'est pas de se promener dedans, et surtout pas d'y faire une sieste. Donc il est clair qu'on aurait quelque chose qui se déplacerait complètement, et au niveau urbanistique cela ne servirait à rien, si ce n'est à avoir une vitesse un peu plus importante pour le tram, ce qui n'est pas super pertinent, parce qu'en plus il y a le carrefour derrière, parce que vous n'auriez plus cet effet courbes et contre-courbes, comme on dit dans les milieux autorisés. On n'aurait plus de grincements à cet endroit-là, parce qu'il faut régulièrement graisser les rails puisque les courbes sont sévères ; mais c'est la seule chose à peu près que vous gagneriez. Et on perdrait même de l'aménagement, parce que je pense qu'on aurait finalement un espace public qui serait délimité de chaque côté du tram. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution, et je pense qu'on aboutirait un peu à un truc comme à côté, l'anciennement Bricorama, où le tram passe et ce n'est aménagé ni d'un côté ni de l'autre. Cela, c'est une première chose.

Un carrefour giratoire à cet endroit : je vous l'accorde, la place Abbé Pasty, elle est ratée. Cela, je suis d'accord avec vous. Elle est ratée depuis 20 ans ; elle est toujours ratée, comme la place de la Commune de Paris d'ailleurs, quand a été fait le tram. Elles sont ratées. La place Abbé Pasty est trop serrée, elle est trop exiguë, on ne peut pas en faire grand-chose, trop minérale, etc. Je vous en passe et des meilleurs. Elle a ce mérite d'être en bon état, comme je l'ai dit tout à l'heure : les matériaux sont plutôt agréables, en tout cas les pavés. Il y a des places qui ont moins bien vieilli, dans certains travaux qui avaient été faits. Je pense par exemple à la place du Martroi qui est refaite tous les dix ans. Mais vous ne pouvez pas faire un giratoire, Monsieur SILLY. Cela n'existe pas. Légalement. Oui, on peut faire un giratoire, mais on ne peut pas faire un giratoire... Vous savez, l'emprise d'un giratoire à cet endroit-là : je vous défie bien de le faire, parce qu'il y a la Caisse d'épargne et la pharmacie de l'autre côté. Notre foncier n'y suffira pas. En plus, on ne peut pas faire un giratoire sans feu avec un tramway : cela n'existe pas. Cela ne peut pas marcher. Vous avez dit un giratoire sans feu pour fluidifier la circulation. Si vous avez un tram et un croisement, vous avez forcément des feux avec la circulation automobile. Ce n'est pas nous qui le disons, moi je ne suis pas spécialiste, c'est juste dans les textes du ministère des Transports. Ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas faire de giratoire. On pourrait peut-être imaginer qu'un jour le carrefour soit refait, mais ce ne sera sûrement pas sur l'emprise de la propriété où sont situées les micro-forêts, puisque c'est en décalé. Vous avez la Caisse d'épargne qui fait l'alignement d'un côté. J'ai entendu Monsieur KYZBYT qui parlait de réaménagement de la rue Marcelin Berthelot, mais quel que soit le réaménagement de la rue Marcelin Berthelot, vous avez la Caisse d'épargne d'un côté, et de l'autre côté, après la micro-forêt, vous avez une maison, et après vous tombez sur l'école Jules Ferry. Donc de toute façon on n'élargira pas à cet endroit-là. Ou alors on fera une piste cyclable qui fera environ 20 mètres. Cela sera peut-être utile, mais enfin c'est tout ce qu'on fera. Donc il est clair qu'au niveau de l'urbanisme, cela ne tient pas.

Quant aux finances, tout à l'heure vous aviez vaguement ébauché, et je n'irai pas plus loin, les finances, parce que vous essayez de chercher ou d'égratigner la Métropole sur les finances, en me citant d'ailleurs. Clairement, je ne suis pas sûr qu'à la Métropole, si on va leur proposer de refaire la moitié de l'Abbé Pasty et du tram, même si on a l'intention – et on le fait – de peser sur un certain nombre de décisions. En tout cas, sur celle-là, je ne suis pas sûr qu'on y arrive facilement. Je rappelle que tout l'espace public, les rues et même une partie de l'Abbé Pasty, c'est métropolitain. Il faut quand même s'en souvenir.

Après, pour ce qui est du budget, j'ai entendu votre inquiétude sur le budget. Donc si on vous le propose, c'est que le budget, on l'a. On ne l'a pas sur 2021, mais sur 2022. Cela vous sera présenté au BP 2022, Monsieur KUZBYT. Attendez, vous qui êtes un spécialiste des finances, si à la fin octobre je devais engager 190 000 euros, plus les frais de notaire, il faudrait qu'on ait un petit peu les reins solides, mais ce n'est pas si simple que cela. Peut-être qu'on pourrait, mais en tout cas, au moins il faudrait une DM. Donc on ira sur 2022. Et vous savez très bien que de toute façon, légalement, à partir du moment où l'on signera une promesse de vente, vous avez un délai de trois mois, qui nous amènerait de toute façon à signer a minima et à devoir payer dans le premier trimestre 2022. On est sur cette démarche-là. Il n'y a pas de souci. Je vous rassure : ce sera au BP 2022. Et là vous verrez bien apparaître, comme je vous l'ai dit en Commission, puisque nous sommes transparents, l'achat de la maison, l'estimation des frais de notaire, l'estimation d'un aménagement futur et la destruction. Tout cela fera une enveloppe.

Madame la Maire

Deux mots, Monsieur KUZBYT.

Monsieur KUZBYT

Merci. Pour remercier également Monsieur LACROIX, qui a répondu longuement à une question : est-ce qu'il y a des crédits budgétaires ? Donc la réponse est non.

Madame la Maire

On les prévoit. Pardon, Monsieur KUZBYT. Excusez-moi. On les prévoit pour 2022.

Monsieur KUZBYT

C'était le sens de ma question. Je voulais savoir ce qu'il en était.

Madame la Maire

Donc on les prévoit pour 2022. Monsieur SILLY, et puis ensuite on passe au vote.

Monsieur SILLY

Oui, pas de difficulté. Concernant les feux, vous m'avez compris : ce sont les fameux feux qui restent toujours au vert. C'est-à-dire que quand le tramway n'arrive pas, n'est pas annoncé, le feu reste au vert. Mais vous m'avez compris.

Après, vous savez, vous êtes peut-être plus technicien que moi, mais moi je n'ai pas, et probablement que vous non plus, la capacité de réfléchir à un aménagement qui viendrait sécuriser. Idem : le déport des voies du tram, c'est une option qui est à mettre sur la table. Mais vous comme moi, on n'en sait rien, sur la faisabilité. Après on peut discuter, presque philosophiquement : faut-il déplacer, prendre de l'espace vert pour mettre un moyen de transport ? Peut-être qu'on est en désaccord quant à aller faire des siestes sur les lignes de tram. Je vous rassure : je ne suis pas suicidaire, tout comme vous.

Juste répondre à Monsieur VARAGNE. Quand même, je sais bien que, parfois, il y a de la formule ici. Mais vous nous avez dit « vous êtes peut-être contre les espaces verts ». Allons, non : on n'est pas contre les espaces verts.

Madame la Maire

Je crois que ce n'est pas ce qu'a dit Monsieur VARAGNE.

Monsieur SILLY

Ou alors j'ai mal entendu.

Monsieur VARAGNE

J'ai dit que vous aviez tout à fait le droit d'être contre si vous aviez envie d'être contre.

Monsieur SILLY

D'accord, alors c'était sur le projet actuel. J'avais compris sur les espaces verts.

Madame la Maire

On va cesser de se répondre. Finissez, Monsieur SILLY.

Monsieur SILLY

Au temps pour moi, mais j'ai peut-être les oreilles fatiguées ce soir.

Sur la réserve foncière, on en a parlé. Mais vous savez, quand on se préserve des réserves foncières, cela a été le cas notamment, on en a beaucoup parlé ce soir, sur Interives : on a gardé, accumulé si j'ose dire, des réserves foncières dans un grand projet, par la suite, d'aménagement. Au même titre que, par exemple, Orléans se conserve des réserves foncières. Je pense notamment par exemple à la vinaigrerie Dessaux ou à ce type de lieux qui sont destinés à un aménagement, à être une réserve foncière pour y mettre un équipement ou pour y faire un grand projet. Mais ce ne sont pas des lieux ou des sites sur lesquels, en attendant un jour un aménagement autre, on y met des arbres et des bancs. C'est-à-dire que, soit ce n'est pas une réserve foncière et vous nous dites c'est un parc d'emblée... Là je trouve quand même qu'il y a une petite distorsion des objectifs. C'est-à-dire qu'on ne peut pas nous dire dans le même temps c'est une réserve foncière, parce que par nature, en tout cas elle est sous-entendue comme ça, la réserve foncière est vouée à un projet à plus long terme, et nous dire immédiatement on fait un parc. C'est un petit exercice de forme, mais tout de même qui est important.

Et puis toujours sur la forme, c'est lorsque vous nous dites, Madame la Maire, et vous avez commencé par cela tout à l'heure, que ce parc va participer à la Ville en transition.

Madame la Maire

Absolument.

Monsieur SILLY

Je ne suis pas d'accord avec vous. Et je vous redis qu'on votera contre.

Madame la Maire

Très bien, Monsieur SILLY. Je crois que les choses sont clairement affichées dans la délibération et je vais la mettre aux voix en tant que telle.

Monsieur KUZBYT

Une explication de vote.

Madame la Maire

Vraiment, deux mots. On va passer au vote. Je crois que cela fait six fois que je le dis. On va vraiment passer au vote.

Monsieur KUZBYT

Je pense que c'est nécessaire, l'explication. L'explication de non-vote, plus précisément. Madame la Maire, vous nous proposez de voter sur deux choses. Comme c'est arrivé par le passé, d'ailleurs au dernier Conseil municipal, quand c'est le cas et qu'il y a quelque chose qui nous gêne, nous ne participons pas au vote.

Madame la Maire

Très bien. Je vous demande votre position sur le dispositif suivant : décider d'acquérir la propriété des conjoints PAPET située 2 rue René Ferragu au prix de 190 000 euros hors frais de notaire, et de m'autoriser à effectuer toutes les formalités nécessaires, étant entendu que nous avons

Ville de Fleury-les-Aubrais

clairement affiché notre projet sur ce sujet.

Adopté à la majorité par 27 pour et

5 contre : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE

3 ne prennent pas part au vote : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

Madame la Maire

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h18